

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 238

30 janvier 2008

### SOMMAIRE

Aktienstrategie MultiManager OP .....	11419	JPMorgan Funds .....	11382
Aldebaran Holding S.A. ....	11378	JPMorgan Series II Funds .....	11383
Alpha-Invest .....	11423	LRI Invest Asset Select .....	11423
Altralux S.A. ....	11385	Multi Asset Strategy .....	11386
Aurea Finance Company .....	11379	Octave S.A. ....	11420
Camfunds Concentrated Equity Sicav ....	11380	Pradera Central Management S.à r.l. ....	11421
Camfunds Convertible Sicav .....	11381	PraefAsia Partners .....	11412
Camfunds Equity Sicav .....	11381	Rentenstrategie MultiManager OP .....	11420
Carat (Lux) SICAV .....	11379	Richemond Hôtels Holdings S.A. ....	11378
CF Equities HAIG .....	11421	Rosebud Hôtels Holding S.A. ....	11378
Commodities-Invest .....	11422	Short-Term-Credit-Invest .....	11422
ConvertibleProtect-Invest .....	11422	S.M.L. S.A. ....	11423
D.B.C. ....	11380	Trans Euro Lux S.A. ....	11424
Flaggschiff Ausgewogen OP .....	11419	UniOpti4 .....	11385
Flaggschiff Dynamisch OP .....	11423	UniOptiRenta 2010 .....	11385
Flaggschiff Wachstum OP .....	11421	Unisport Enterprises S.A. ....	11424
Fur Investments Holding S.A. ....	11380	Variopartner SICAV .....	11382
Glitnir SICAV 2 .....	11386	Vontobel Fund .....	11384
Global-HighYield-Invest .....	11422	Vontobel Sicav .....	11384
High Grade Asset Backed S.A. ....	11424	Yellow Flag S.A. ....	11378

**Aldebaran Holding S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 10.491.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le mercredi 27 février 2008 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Référence de publication: 2008005502/755/18.

---

**Rosebud Hôtels Holding S.A., Société Anonyme,  
(anc. Richemond Hôtels Holdings S.A.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 73.951.

Suite à la demande écrite des actionnaires représentant cinquante pour cent (50 %) du capital social de la Société, le président du conseil d'administration de la Société a décidé de convoquer une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires (l'«AGE») qui se tiendra le 18 février 2008 à 15.00 heures, au 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg dans les bureaux de l'Etude Elvinger, Hoss & Prussen afin de délibérer et voter les points de l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Cessation des mandats en tant que membres du conseil d'administration de M. Bénédic Fontanet, M. Bruno De Preux et M. Cyril Armleder;
2. Election en tant que membre du conseil d'administration de M. Pierre Buysens, consultant, né à Bruxelles, le 17 novembre 1945, avec adresse au 33, rue du Vieux Chalet, 1635 La-Tour-de-Trême, Suisse;
3. Election en tant que membre du conseil d'administration de M. Sébastien Armleder, consultant, né à Genève le 15 août 1970, avec adresse au 3 Chemin des Sillons, 1226 Thônex, Suisse.

Vote

Les résolutions figurant sur l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire ne requièrent pas de quorum et peuvent être passées avec majorité simple des actionnaires présents et délibérants.

Luxembourg, le 25 janvier 2008

*Le président du conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008011610/260/25.

---

**Yellow Flag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 76.217.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 15 février 2008 à 10.00 heures au siège social de la société, 15 boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Démission du conseil d'administration.

2. Démission du commissaire aux comptes.
3. Dénonciation du siège social.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de se conformer à l'article 10 des statuts.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008011946/687/16.

---

**Aurea Finance Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 47.028.

L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 28 janvier n'ayant pu délibérer sur l'ordre du jour faute de quorum, les actionnaires d'AUREA FINANCE COMPANY sont priés de bien vouloir assister à une

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 3 mars 2008 à 10.00 heures au siège de la société, 50, rue Basse à Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification des alinéas premier et deuxième de l'objet social de la société, suite à l'autorisation n° 63/07 du gouvernement - Ministère de finances conformément à la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers, et conformément aux articles 14 et 15 de ladite loi modifiée du 5 avril 1993, afin de leur donner la teneur suivante:

«Article 2,

La société a pour objet principal les opérations d'une entreprise d'investissement exerçant les fonctions de distributeur de parts d'OPC pouvant accepter ou faire des paiements, de professionnel intervenant pour compte propre, gérant de fortunes, commissionnaire, courtier en instruments financiers, conseiller en investissement telles que décrites par les articles 24, 24-1, 24-2, 24-3, 24-4, 24-7, 25, 29-1 et 29-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, ainsi que les autres fonctions autorisées dans le cadre des fonctions énumérées ci-dessus dans le sens le plus large autorisé par la loi.

Elle peut notamment:

- recevoir et transmettre des ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers;
  - exécuter des ordres pour le compte de clients;
  - négocier pour compte propre;
  - gérer des portefeuilles;
  - fournir des conseils en investissement;
- et plus généralement:...

2. Compléter l'alinéa 8 de l'objet social, afin de lui donner la teneur suivante:

«- faire toutes opérations de placement, d'investissement, de prise de participation;

- faire toutes opérations en relation avec la domiciliation des sociétés».

Les actionnaires ayant l'intention d'assister à cette assemblée sont priés de bien vouloir en aviser la société par lettre, télécopie ou téléphone au moins une heure avant l'ouverture de ladite assemblée.

Référence de publication: 2008011973/1593/35.

---

**Carat (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 73.244.

Die Aktionäre der CARAT (LUX) SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 19. Februar 2008 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers,
2. Billigung der Bilanz zum 30. September 2007 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2007 abgelaufene Geschäftsjahr,
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder,
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung,
5. Verschiedenes.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der CARAT (LUX) SICAV (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Januar 2008.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008012486/755/29.

---

**Fur Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 72.932.

---

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 4, rue Béatrix De Bourbon, L-1225 Luxembourg, le 20 février 2008 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 30 septembre 2007,
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2007 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008012482/833/18.

---

**D.B.C., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.709.

---

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 21 février 2008 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008012483/534/16.

---

**Camfunds Concentrated Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.731.

---

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

### L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 18 février 2008 à 11.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en TreeTop CONCENTRATED SICAV.
2. Modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de changer la dénomination sociale de la Société et de lui donner la nouvelle teneur suivante:  
«Il existe entre les actionnaires existants et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) régie par la partie II de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (ci-après «la Loi») sous la dénomination de TreeTop CONCENTRATED SICAV (ci-après «la Société»)).»
3. Divers.

L'Assemblée ne pourra délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008012488/584/23.

---

### **Camfunds Convertible Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 27.709.

---

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

### L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 18 février 2008 à 11.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en TreeTop Convertible SICAV.
2. Modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de changer la dénomination sociale de la Société et de lui donner par conséquent la teneur suivante:  
«Il existe entre les actionnaires existants et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) régie par la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (ci-après «la Loi») sous la dénomination de TreeTop CONVERTIBLE SICAV (ci-après «la Société»)).»
3. Divers.

L'Assemblée ne pourra délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008012489/584/23.

---

### **Camfunds Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.170.

---

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

### L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 18 février 2008 à 11.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en TreeTop SICAV.
2. Modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de changer la dénomination sociale de la Société et de lui donner la nouvelle teneur suivante:

«Il existe entre les actionnaires existants et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) régie par la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (ci-après «la Loi») sous la dénomination de TreeTop SICAV (ci-après «la Société»)».

3. Modification de l'article 23 des statuts de la Société afin de préciser la politique de distribution de la Société, en y ajoutant un nouveau premier alinéa et en adaptant le premier alinéa actuel. Les deux premiers alinéas auront alors la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration pourra proposer à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires la distribution annuelle de l'ensemble des revenus recueillis, déduction faite des charges.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires pourra ainsi décider, sur proposition du Conseil d'Administration pour chaque catégorie, du montant des distributions à verser dans le respect des dispositions légales».

4. Divers.

L'Assemblée ne pourra délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008012490/584/29.

---

**Variopartner SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 87.256.

Einladung an die Anteilhaber des VARIOPARTNER SICAV zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

welche am Dienstag, dem 12. Februar 2008 um 12.00 Uhr in 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, stattfinden wird.

*Tagesordnung:*

1. Annahme des Berichtes des Verwaltungsrates und des unabhängigen Wirtschaftsprüfers.
2. Annahme der Nettovermögensaufstellung und der Erfolgsrechnung per 31. Dezember 2007.
3. Beschlussfassung über die Ausschüttung der Dividenden.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates.
5. Wiederwahl der Mitglieder des Verwaltungsrates.
6. Wiederwahl des unabhängigen Wirtschaftsprüfers.
7. Verschiedenes.

Die Ordentliche Generalversammlung benötigt kein Anwesenheitsquorum, um wirksam beschließen zu können. Beschlüsse über die Punkte der Tagesordnung können durch Zustimmung der einfachen Mehrheit der auf der Generalversammlung vertretenen Anteile gefasst werden.

Für den Fall, dass Sie nicht an der Versammlung teilnehmen können, stehen Ihnen auf Anfrage am Firmensitz Vollmachtsformulare zur Verfügung, die vor Beginn der Versammlung ausgefüllt, unterzeichnet und zurückgesandt werden sollten. Bitte senden Sie das Formular per Fax und dann per Post an BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH, 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange, L-2085 Luxemburg, zu Händen von Frau Christine Kabey (Faxnummer: (+352) 26 96 97 30). Stichtag ist Freitag, der 8. Februar 2008. Unabhängig von seinem Inventarwert berechtigt ein Anteil zu einer Stimme.

*Das Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2008006820/755/28.

---

**JPMorgan Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 8.478.

Notice is hereby given that the reconvened

## EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(the «Reconvened Extraordinary Meeting») of the Shareholders of JPMorgan FUNDS (the «Company») will be held 15 February 2008 at 12.00 p.m. (Luxembourg time), at the Registered Office of the Company, as set out above, with the following Agenda:

*Agenda:*

A copy of the consolidated Articles can be obtained free of charge from the Registered Office of the Company.

1. Amendment of Article 11 of the Articles of Incorporation of the Company (the «Articles») in order to provide that the general meetings are passed by a majority of the votes cast in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies as amended.
2. Amendment of Article 14 of the Articles to detail the modalities of calculation of quorum and majority at the meetings of the Board of Directors.
3. Amendment of Article 21 of the Articles to allow the Board of Directors to compulsorily redeem or convert into another class of shares, the shares of shareholders falling below a certain holding amount determined by the Board of Directors, and subject to a one month prior notice to the relevant shareholders.
4. Amendment of Article 21 of the Articles to allow the Board of Directors to liquidate, merge, reorganised a sub-fund or a class of shares by way of a division into one or more sub-fund or class, if the Board of Directors determines that it cannot be operated in an economically efficient manner, if justified by the interest of the shareholders of the Company or to proceed to an economic rationalization.
5. Amendment of Article 23 inter alia to include the fees of listing and quotation on regulated markets in the liabilities of the Company.
6. General update of the Articles by amending, inter alia, articles 3, 4, 17, 23 and 29 of the Articles.

*Voting*

Resolutions on the Agenda of the Reconvened Extraordinary Meeting will require no quorum and the resolutions will be passed by a majority of two thirds of the votes of the Shareholders present or represented. Votes cast shall not include votes attached to shares in respect of which the Shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

*Voting Arrangements*

Shareholders who cannot personally attend the Reconvened Extraordinary Meeting are requested to use the Form of Proxy (available from the Registered Office or from the Internet site [www.jpmorgan.com/assetmanagement/extra](http://www.jpmorgan.com/assetmanagement/extra)) and return it to Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000) or to your usual client adviser, by no later than the close of business in Luxembourg on Wednesday, 13 February 2008.

*By order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2008005064/755/39.

**JPMorgan Series II Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 39.252.

Notice is hereby given that the reconvened

## EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(the «Reconvened Extraordinary Meeting») of the Shareholders of JPMorgan SERIES II FUNDS (the «Company») will be held 15 February 2008 at 11.00 a.m. (Luxembourg time), at the Registered Office of the Company, as set out above, with the following Agenda:

*Agenda:*

A copy of the consolidated Articles can be obtained free of charge from the Registered Office of the Company.

1. Amendment of Article 8 of the Articles of incorporation of the Company (the «Articles») to clarify the circumstances in which the Company may decline to issue shares.
2. Amendment of Article 11 of the Articles in order to provide that the resolutions at general meetings are passed by a majority of the votes cast as defined by the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended.
3. Amendment of Article 14 of the Articles to clarify the modalities of attendance and calculation of quorum and majority at the meetings of the Board of Directors, and to specify that the Chairman shall not have a casting vote.
4. Amendment of Article 17 to specify that the concept of personal interest of any director or officer of the Company shall not be applicable to decisions relating to current operations of the Company.
5. Amendment of Article 21 of the Articles to provide for additional circumstances in which the Board of Directors may decide to liquidate, merge, reorganise a class or a sub-class of shares of the Company.

6. General update of the Articles by amending, inter alia, articles 3, 20, 23 and 24 of the Articles.

*Voting*

Resolutions on the Agenda of the Reconvened Extraordinary Meeting will require no quorum and the resolutions will be passed by a majority of two thirds of the votes of the Shareholders present or represented. Votes cast shall not include votes attached to shares in respect of which the Shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

*Voting Arrangements*

Shareholders who cannot personally attend the Reconvened Extraordinary Meeting are requested to use the Form of Proxy (available from the Registered Office or from the Internet site [www.jpmorgan.com/assetmanagement/extra](http://www.jpmorgan.com/assetmanagement/extra)) and return it to Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000) or to your usual client adviser, by no later than the close of business in Luxembourg on Wednesday, 13 February 2008.

*By order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2008005065/755/36.

---

**Vontobel Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 38.170.

Einladung an die Anteilhaber des VONTOBEL FUND zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

welche am Dienstag, dem 12. Februar 2008 um 11.00 Uhr in 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxemburg, stattfinden wird.

*Tagesordnung:*

1. Anhörung des Berichts des Verwaltungsrates und des unabhängigen Wirtschaftsprüfers,
2. Zustimmung zur Bilanz sowie zur Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. August 2007,
3. Beschlussfassung über die Verwendung des Nettogewinnes,
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates,
5. Wahl und Wiederwahl der Mitglieder des Verwaltungsrates,
6. Wiederwahl des unabhängigen Wirtschaftsprüfers,
7. Sonstiges.

Die Ordentliche Generalversammlung benötigt kein Anwesenheitsquorum, um wirksam beschließen zu können. Beschlüsse über die Punkte der Tagesordnung können durch Zustimmung der einfachen Mehrheit der auf der Generalversammlung vertretenen Anteile gefasst werden.

Für den Fall, dass Sie nicht an der Versammlung teilnehmen können, stehen Ihnen auf Anfrage am Firmensitz Vollmachtsformulare zur Verfügung, die vor Beginn der Versammlung ausgefüllt, unterzeichnet und zurückgesandt werden sollten. Bitte senden Sie das Formular per Fax und dann per Post an BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH, 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange, L-2085 Luxemburg, zu Händen von Frau Christine Kabey (Faxnummer: (+352) 26 96 97 30). Stichtag ist Freitag, der 8. Februar 2008. Unabhängig von seinem Inventarwert berechtigt ein Anteil zu einer Stimme.

Luxemburg, den 17. Januar 2008.

*Das Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2008006822/755/29.

---

**Vontobel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 124.337.

Einladung an die Anteilhaber des VONTOBEL SICAV zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

welche am Dienstag, dem 12. Februar 2008 um 11.00 Uhr in 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, stattfinden wird.

*Tagesordnung:*

1. Anhörung des Berichts des Verwaltungsrates und des unabhängigen Wirtschaftsprüfers,

2. Zustimmung zur Bilanz sowie zur Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. August 2007,
3. Beschlussfassung über die Verwendung des Nettogewinns,
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates,
5. Wahl und Wiederwahl der Mitglieder des Verwaltungsrates,
6. Wiederwahl des unabhängigen Wirtschaftsprüfers,
7. Sonstiges.

Die Ordentliche Generalversammlung benötigt kein Anwesenheitsquorum, um wirksam beschließen zu können. Beschlüsse über die Punkte der Tagesordnung können durch Zustimmung der einfachen Mehrheit der auf der Generalversammlung vertretenen Anteile gefasst werden.

Für den Fall, dass Sie nicht an der Versammlung teilnehmen können, stehen Ihnen auf Anfrage am Firmensitz Vollmachtsformulare zur Verfügung, die vor Beginn der Versammlung ausgefüllt, unterzeichnet und zurückgesandt werden sollten. Bitte senden Sie das Formular per Fax und dann per Post an BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH, 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange, L-2085 Luxemburg, zu Händen von Frau Christine Kabey (Faxnummer: (+352) 26 96 97 30). Stichtag ist Freitag, der 8. Februar 2008. Unabhängig von seinem Inventarwert berechtigt ein Anteil zu einer Stimme.

*Das Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2008006824/755/28.

---

**Altralux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 115.153.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du 8 février 2008 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2006;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008009769/19.

---

**UniOpti4, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung zum Verwaltungsreglement des UniOpti4, welche am 1. Oktober 2007 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. November 2007.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007140162/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00243. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070166650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

**UniOptiRenta 2010, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung zum Verwaltungsreglement des UniOptiRenta 2010, welche am 1. Oktober 2007 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. November 2007.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007140164/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00234. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

### Multi Asset Strategy, Fonds Commun de Placement.

Der Änderungsbeschluss des Sonderreglements des Sondervermögens MULTI ASSET STRATEGY wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg am 30. Januar 2008.

Luxembourg, den 10. Dezember 2007.

MK LUXINVEST S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008002124/250/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05609. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

---

### Glitnir SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.451.

---

#### STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty seventh of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch sur Alzette, Luxembourg.

There appeared:

GLITNIR BANK HF., a company incorporated under the laws of Iceland, having its registered office at Kirkjusandur 2, 155 Reykjavík, Iceland registered with the Register of Enterprises (Fyrirtækjaskrá) under number 550500-3530, represented by Einar Páli Tamimi, General Counsel, with professional address in Kirkjusandur 2, 155 Reykjavík, Iceland;

here represented by Martin Hermanns-Couturier, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Reykjavík, Iceland on 28 November 2007;

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

#### **Art. 1. Name.**

1.1 There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) in the form of a public limited liability company (société anonyme) under the name GLITNIR SICAV 2 (the Company).

1.2 Any reference to shareholders of the Company (Shareholders) in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to 1 (one) Shareholder as long as the Company shall have 1 (one) Shareholder.

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). Deliberating in the manner provided for amendments to the Articles, it may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (the General Meeting).

2.2 The Board shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The decla-

ration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 4. Object of the Company.**

4.1 The exclusive purpose of the Company is to invest the assets of the Company in transferable securities and other assets permitted by law in accordance with the principle of risk diversification, within the limits of the investment policies and restrictions determined by the Board pursuant to article 19 hereof, and with the objective of paying out to shareholders the profits resulting from the management of the assets of the Company, either through distributions or through accumulation of income in the Company.

4.2 The Company may take any measures and execute any transactions that it considers expedient with regard to the fulfilment and implementation of the object of the Company to the full extent permitted by Part II of the act dated 20 December 2002 concerning undertakings for collective investment as well as subsequent amendments and laws in relation thereto (the 2002 Act).

**Art. 5. Share capital, Share classes.**

5.1 The capital of the Company will at all times be equal to the total net assets of the Company and will be represented by fully paid-up shares of no par value.

5.2 The minimum capital, as provided by law, is fixed at EUR 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand euro) to be reached within a period of six months as from the authorisation of the Company by the Luxembourg supervisory authority. Upon the decision of the Board, the shares issued in accordance with these Articles may be of more than one share class. The proceeds from the issue of shares of a share class, less a sales commission (sales charge), are invested in transferable securities of all types and other legally permissible assets in accordance with the investment policy as set forth by the Board and taking into account investment restrictions imposed by law.

5.3 The initial capital is EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) divided into 31 (thirty one) shares.

5.4 The Company has an umbrella structure, each compartment corresponding to a distinct part of the assets and liabilities of the Company (a Sub-fund) as defined in article 133 of the 2002 Act, and that is formed for one or more share classes of the type described in these Articles. Each Sub-fund will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Sub-fund. The investment objective, policy, as well as the risk profile and other specific features of each Sub-fund are set forth in the prospectus of the Company (the Prospectus). Each Sub-fund may have its own funding, share classes, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

5.5 Within a Sub-fund, the Board may, at any time, decide to issue one or more classes of shares the assets of which will be commonly invested but subject to different fee structures, distribution, marketing targets, currency or other specific features. A separate Net Asset Value per share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each class.

5.6 The Company may create additional classes whose features may differ from the existing classes and additional Sub-funds whose investment objectives may differ from those of the Sub-funds then existing. Upon creation of new Sub-funds or classes, the Prospectus will be updated, if necessary.

5.7 The Company is one single legal entity. However, the rights of the Shareholders and creditors relating to a Sub-fund or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Sub-fund are limited to the assets of that Sub-fund. The assets of a Sub-fund are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the Shareholder relating to that Sub-fund and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Sub-fund, and there shall be no cross liability between Sub-funds, in derogation of article 2093 of the Luxembourg Civil Code.

5.8 The Board may create each Sub-fund for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the Board may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Sub-fund one or more times. At the expiration of the duration of a Sub-fund, the Company shall redeem all the shares in the class(es) of shares of that Sub-fund, in accordance with article 8 of these Articles, irrespective of the provisions of article 23 of these Articles. At each extension of the duration of a Sub-fund, the registered Shareholders will be duly notified in writing, by a notice sent to their address as recorded in the Company's register of Shareholders. The Company will inform the bearer Shareholders by a notice published in newspapers to be determined by the Board, if these investors and their addresses are not known to the Company. The Prospectus shall indicate the duration of each Sub-fund and, if applicable, any extension of its duration.

5.9 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class of shares will, if not already denominated in Euro, be converted into Euro. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the classes of shares.

**Art. 6. Shares.**

6.1 Individual, collective and global certificates may be issued; no claim can be made on the issue of physical securities. The Board determines whether the Company issues shares in bearer and/or in registered form. If bearer share certificates are issued, they will be issued in such denominations as the Board prescribes, and they may be imprinted with a notice

that they may not be transferred to any Restricted Person (as defined in article 10 below) or entity established by or for a Restricted Person. The applicability of the regulations of article 10 does not, however, depend on whether certificates are imprinted with such a notice.

6.2 All registered shares issued by the Company are entered in the register of Shareholders, which is kept by the Company or by one or more persons designated by the Company. This register contains the names of the owners of registered shares, their permanent residence or elected domicile as indicated to the Company, and the number of registered shares held by them.

6.3 The entry of the Shareholder's name in the register of shares evidences the Shareholder's right of ownership to such registered shares. The Company decides whether a certificate for such entry is delivered to the Shareholder or whether the Shareholder receives a written confirmation of its shareholding.

6.4 If bearer shares are issued, registered shares may be converted into bearer shares and bearer shares may be converted into registered shares at the request of the Shareholder. An exchange of registered shares into bearer shares will be effected by cancellation of the registered share certificates, if any, after confirming that the transferee is not a Restricted Person and by issuance of one or more bearer share certificates to replace the cancelled registered share certificates. An entry will be made in the register of Shareholders to evidence such cancellation. An exchange of bearer shares into registered shares will be effected by cancellation of the bearer share certificates, and, if applicable, by issuance of registered share certificates in lieu thereof. An entry will be made in the register of Shareholders to evidence such issuance. At the discretion of the Board, the costs of any such exchange may be charged to the Shareholder requesting it.

6.5 Before shares are issued in bearer form and before registered shares are converted into bearer shares, the Company may require evidence, satisfactory to the Board, that such issuance or exchange will not result in such shares being held by a Restricted Person.

6.6 The share certificates will be signed by two members of the Board. The signatures may be handwritten, printed or in the form of a facsimile. One of these signatures may be made by a person duly authorised to do so by the Board; in this case, it must be handwritten. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board may determine.

6.7 If bearer shares are issued, the transfer of bearer shares will be effected by delivery of the corresponding share certificates. The transfer of registered shares is effected:

(a) if share certificates have been issued, by delivery of the certificate or certificates representing these shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company, and

(b) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be entered in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. Any transfer of registered shares will be entered in the register of Shareholders. This entry will be signed by one or more members of the Board or by one or more other persons duly authorised to do so by the Board.

6.8 Shareholders entitled to receive registered shares must provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. This address will also be entered into the register of Shareholders.

6.9 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may have a notice to this effect entered into the register of Shareholders. The Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be determined by the Company from time to time, until another address is provided to the Company by that Shareholder. A Shareholder may, at any time, change the address entered in the register of Shareholders by means of a written notification to the registered office of the Company or to such other address as may be determined by the Company from time to time.

6.10 If a Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been lost, damaged or destroyed, then, at the Shareholder's request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine, including but not restricted to a bond issued by an insurance company. With the issuance of the new share certificate, which will be marked as a duplicate, the original share certificate being replaced shall become void.

6.11 Damaged share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

6.12 The Company may, at its discretion, charge the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the cancellation of the original share certificate, to the Shareholder.

6.13 The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of a share or shares is disputed, all persons claiming a right to those shares will appoint one owner to represent those shares towards the Company. The failure to appoint such an attorney results in the suspension of the exercise of all rights attached to such shares.

6.14 The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares do not carry voting rights, except where their number is so that they represent a whole share, but are entitled to participate in the net assets attributable to the relevant class of shares on a pro rata basis. Certificates for bearer shares will only be issued for whole shares.

**Art. 7. Issue of shares.**

7.1 The Board is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving a preferential right to subscribe for the shares to be issued for the existing Shareholders.

7.2 The Board may impose restrictions on the frequency at which shares of a certain class are issued; the Board may, in particular, decide that shares of a particular class will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Prospectus.

7.3 Shares in Sub-funds will be issued at the subscription price. The subscription price for shares of a particular share class of a Sub-fund corresponds to the net asset value per share of the respective share class (see articles 11 and 12, the Net Asset Value) plus any sales charge, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant subscription price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the Board.

7.4 A process determined by the Board and described in the Prospectus shall govern the chronology of the issue of shares in a Sub-fund.

7.5 The subscription price is payable within a period determined by the Board, which may not exceed 5 (five) business days from the relevant valuation day, as determined as every such day on which the Net Asset Value per share for a given class of shares or Sub-fund is calculated (the Valuation Day).

7.6 The Board may confer the authority upon any of its members, any managing director, officer or other duly authorised representative to accept subscription applications, to receive payments for newly issued shares and to deliver these shares.

7.7 The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of assets, in accordance with Luxembourg law, in particular in accordance with the obligation to deliver a valuation report from the auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company, and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the relevant Sub-fund. All costs related to the contribution in kind are borne by the Shareholder acquiring shares in this manner.

7.8 Applications for subscription are irrevocable, except - for the duration of such suspension - when the calculation of the Net Asset Value has been suspended in accordance with article 12 of these Articles.

**Art. 8. Redemption of shares.**

8.1 Any Shareholder may request redemption of all or part of his shares from the Company, pursuant to the conditions and procedures set forth by the Board in the Prospectus and within the limits provided by law and these Articles.

8.2 Subject to the provisions of article 12 of these Articles, the redemption price per share will be paid within a period determined by the Board which may not exceed 5 (five) business days from the relevant Valuation Day, as determined in accordance with the current policy of the Board, provided that any share certificates issued and any other transfer documents have been received by the Company.

8.3 The redemption price per share for shares of a particular share class of a Sub-fund corresponds to the Net Asset Value per share of the respective share class less any redemption fee, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the Board.

8.4 A process determined by the Board and described in the Prospectus shall govern the chronology of the redemption of shares in a Sub-fund.

8.5 If as a result of a redemption application, the number or the value of the shares held by any Shareholder in any class of shares falls below the minimum number or value that is then determined by the Board in the Prospectus, the Company may decide to treat such an application as an application for redemption of all of that Shareholder's shares in the given share class.

8.6 If, in addition, on a Valuation Day or at some time during a Valuation Day, redemption applications as defined in this article and conversion applications as defined in article 9 of these Articles exceed a certain level set by the Board in relation to the shares of a given share class, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain time period and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Day following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

8.7 The Company may satisfy payment of the redemption price owed to any Shareholder, subject to such Shareholder's agreement, in specie by allocating assets to the Shareholder from the portfolio set up in connection with the share class (es) equal in value to the value of the shares to be redeemed (calculated in the manner described in article 11) as of the Valuation Day or the time of valuation when the redemption price is calculated if the Company determines that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining Shareholders of the relevant Sub-fund. The nature and type of assets to be transferred in such case will be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders in the given share class or classes, as the case may be. The valuation used will be confirmed by a special report of the Auditor of the Company. The costs of any such transfers are borne by the transferee.

8.8 All redeemed shares may be cancelled.

8.9 All applications for redemption of shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 12 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value has been suspended or when redemption has been suspended as provided for in this article.

#### **Art. 9. Conversion of shares.**

9.1 A Shareholder may convert shares of a particular share class of a Sub-fund held in whole or in part into shares of the corresponding share class of another Sub-fund; conversions from shares of one class of a Sub-fund to shares of another class of either the same or a different Sub-fund are also permitted, except otherwise decided by the Board.

9.2 The Board may make the conversion of shares dependent upon additional conditions, as set forth in the Prospectus.

9.3 A conversion application will be considered as an application to redeem the shares held by the Shareholder and as an application for the simultaneous acquisition (subscription) of the shares to be subscribed. The conversion ratio will be calculated on the basis of the Net Asset Value per share of the respective share class; a conversion fee may be incurred. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The prices of the conversion may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which they are to be paid, as determined by the Board. The Board may determine that balances of less than a reasonable amount to be set by the Board, resulting from conversions will not be paid out to Shareholders.

9.4 As a rule, both the redemption and the subscription parts of the conversion application should be calculated on the basis of the values prevailing on one and the same Valuation Day. If there are different order acceptance deadlines for the Sub-funds in question, the calculation may deviate from this, in particular depending on the sales channel. In particular either:

(a) the sales part may be calculated in accordance with the general rules on the redemption of shares (which may be older than the general rules on the issue of shares), while the purchase part would be calculated in accordance with the general (newer) rules on the issue of shares; or

(b) the sales part is not calculated until a time later in relation to the general rules on share redemption together with the purchase part calculated in accordance with the newer (in relation to the sales part) rules on the issue of shares.

9.5 Conversions may only be effected if, at the time, both the redemption of the shares to be converted and the issue of the shares to be acquired are simultaneously possible; there will be no partial execution of the application unless the possibility of issuing the shares to be subscribed ceases after the shares to be converted have been redeemed.

9.6 All applications for the conversion of shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 12 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value of the shares to be redeemed has been suspended or when redemption of the shares to be redeemed has been suspended as provided for in article 8. If the calculation of the Net Asset Value of the shares to be subscribed is suspended after the shares to be converted have already been redeemed, only the subscription part of the conversion application can be revoked during this suspension.

9.7 If, in addition, on a Valuation Day or at some time during a Valuation Day redemption applications as defined in article 8 of these Articles and conversion applications as defined in this article exceed a certain level set by the Board in relation to the shares issued in the share class, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain period of time and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Day following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

9.8 If as a result of a conversion application, the number or the value of the shares held by any Shareholder in any class falls below the minimum number or value that is then - if the rights provided for in this sentence are to be applicable - determined by the Board in the Prospectus, the Company may decide to treat the purchase part of the conversion application as a request for redemption for all of the Shareholder's shares in the given share class; the subscription part of the conversion application remains unaffected by any additional redemption of shares.

9.9 Shares that are converted to shares of another share class will be cancelled.

#### **Art. 10. Restrictions on ownership of shares.**

10.1 The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any individual or legal entity,

(a) if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company,

(b) if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg law or other law, or

(c) if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such individual or legal entities are to be determined by the Board and are defined herein as Restricted Persons).

10.2 For such purposes the Company may:

(a) decline to issue any shares and decline to register any transfer of shares, where such registration or transfer would result in legal or beneficial ownership of such shares by a Restricted Person; and

(b) at any time require any person whose name is entered in the register of Shareholders or who seeks to register the transfer of shares in the register of Shareholders to furnish the Company with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's shares rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such shares by a Restricted Person; and

(c) decline to accept the vote of any Restricted Person at the General Meeting of Shareholders; and

(d) instruct a Shareholder to sell his shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within 10 business days of the sending of the relevant notice if the Company determines that a Restricted Person is the sole beneficial owner or is the beneficial owner together with other persons.

(e) If the investor does not comply with the notice, the Company may, in accordance with the procedure described below, compulsorily redeem all shares held by such a Shareholder or have this redemption carried out:

(1) The Company provides a second notice (Purchase Notice) to the investor or the owner of the shares to be redeemed, in accordance with the entry in the register of Shareholders; this Purchase Notice designates the shares to be redeemed, the procedure under which the redemption price is calculated and the name of the acquirer.

Such Purchase Notice will be sent by registered mail to the last known address or to the address listed in the Company's books. This Purchase Notice obliges the investor in question to send the share certificate or share certificates that represent the shares to the Company in accordance with the information in the Purchase Notice.

Immediately upon close of business on the date designated in the purchase notification, the Shareholder's ownership of the shares which are designated in the Purchase Notice ends. For registered shares, the name of the Shareholder is deleted from the register of Shareholders; for bearer shares, the certificate or certificates that represent the shares are cancelled.

(2) The price at which these shares are acquired (Sales Price) corresponds to an amount determined on the basis of the share value of the corresponding share class on a Valuation Day, or at some time during a Valuation Day, as determined by the Board, less any redemption fees incurred, if applicable. The purchase price is, less any redemption fees incurred, if applicable, the lesser of the share value calculated before the date of the purchase notification and the share value calculated on the day immediately following submission of the share certificate(s).

(3) The purchase price will be made available to the previous owner of these shares in the currency determined by the Board for the payment of the redemption price of the corresponding share class and deposited by the Company at a bank in Luxembourg or elsewhere (corresponding to the information in the purchase notification) after the final determination of the purchase price following the return of the share certificate(s) as designated in the purchase notification and their corresponding coupons that are not yet due. After the purchase notification has been provided and in accordance with the procedure outlined above, the previous owner no longer has any claim related to all or any of these shares and the previous owner also has no further claim against the Company or the Company's assets in connection with these shares, with the exception of the right to receive payment of the purchase price without interest from the named bank after actual delivery of the share certificate(s). All income from redemptions to which Shareholders are entitled in accordance with the provisions of this paragraph may no longer be claimed and is forfeited as regards the respective share class(es) unless such income is claimed within a period of five years after the date indicated in the purchase notification. The Board is authorised to take all necessary steps to return these amounts and to authorise the implementation of corresponding measures for the Company.

(4) The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the above-named powers in good faith.

10.3 Restricted Persons as defined in these Articles are neither persons who subscribe shares for the duration of their shareholding in connection with the formation of the Company nor securities dealers who subscribe shares in the Company for distribution.

#### **Art. 11. Calculation of Net Asset Value per share.**

11.1 The Company, each Sub-fund and each class in a Sub-fund have a Net Asset Value determined in accordance with these Articles. The reference currency of the Company is the Euro. The Net Asset Value of each Sub-fund shall be calculated in the reference currency of the Sub-fund or class, as it is stipulated in the relevant special section of the Prospectus, and shall be determined by the administrative agent on each Valuation Day as stipulated in the relevant special section of the Prospectus, by calculating the aggregate of:

(a) the value of all assets of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of these Articles; less

(b) all the liabilities of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of these Articles, and all fees attributable to the relevant Sub-fund, which fees have accrued but are unpaid on the relevant Valuation Day.

11.2 The Net Asset Value per share shall be calculated in the reference currency of the relevant Sub-fund and shall be calculated by the administrative agent on the Valuation Day of the relevant Sub-fund by dividing the Net Asset Value of

the relevant Sub-fund by the number of shares which are in issue on such Valuation Day in the relevant Sub-fund (including shares in relation to which a Shareholder has requested redemption on such Valuation Day).

11.3 If the Sub-fund has more than one class in issue, the administrative agent shall calculate the Net Asset Value for each class by dividing the portion of the Net Asset Value of the relevant Sub-fund attributable to a particular class by the number of shares of such class in the relevant Sub-fund which are in issue on such Valuation Day (including shares in relation to which a Shareholder has requested redemption on such Valuation Day).

11.4 The Net Asset Value per share may be rounded up or down to the nearest whole unit of the currency in which the Net Asset Value of the relevant shares are calculated.

11.5 The allocation of assets and liabilities of the Company between Sub-funds (and within each Sub-fund between the different classes) shall be effected so that:

(a) The subscription price received by the Company on the issue of shares, and reductions in the value of the Company as a consequence of the redemption of shares, shall be attributed to the Sub-fund (and within that Sub-fund, the class) to which the relevant shares belong.

(b) Assets acquired by the Company upon the investment of the subscription proceeds and income and capital appreciation in relation to such investments which relate to a specific Sub-fund (and within a Sub-fund, to a specific class) shall be attributed to such Sub-fund (or class in the Sub-fund).

(c) Assets disposed of by the Company as a consequence of the redemption of shares and liabilities, expenses and capital depreciation relating to investments made by the Company and other operations of the Company, which relate to a specific Sub-fund (and within a Sub-fund, to a specific class) shall be attributed to such Sub-fund (or class in the Sub-fund).

(d) Where the use of foreign exchange transactions, instruments or financial techniques relates to a specific Sub-fund (and within a Sub-fund, to a specific class) the consequences of their use shall be attributed to such Sub-fund (or class in the Sub-fund).

(e) Where assets, income, capital appreciations, liabilities, expenses, capital depreciations or the use of foreign exchange transactions, instruments or techniques relate to more than one Sub-fund (or within a Sub-fund, to more than one class), they shall be attributed to such Sub-funds (or classes, as the case may be) in proportion to the extent to which they are attributable to each such Sub-fund (or each such class).

(f) Where assets, income, capital appreciations, liabilities, expenses, capital depreciations or the use of foreign exchange transactions, instruments or techniques cannot be attributed to a particular Sub-fund they shall be divided equally between all Sub-funds or, in so far as is justified by the amounts, shall be attributed in proportion to the relative Net Asset Value of the Sub-funds (or classes in the Sub-fund) if the Company, in its sole discretion, determines that this is the most appropriate method of attribution.

(g) Upon payment of dividends to the Shareholders of a Sub-fund (and within a Sub-fund, to a specific class) the net assets of this Sub-fund (or class in the Sub-fund) are reduced by the amount of such dividend.

11.6 The assets of the Company will be valued as follows:

(a) Securities or money market instruments quoted or traded on an official stock exchange or any other regulated market, are valued on the basis of the last known price, and, if the securities or money market instruments are listed on several stock exchanges or regulated markets, the last known price of the stock exchange which is the principal market for the security or money market instrument in question, unless these prices are not representative.

(b) For securities or money market instruments not quoted or traded on an official stock exchange or any other regulated market, and for quoted securities or money market instruments, but for which the last known price is not representative, valuation is based on the probable Sales Price estimated prudently and in good faith by the Board.

(c) Units and shares issued by open-ended undertakings for collective investment (UCI) in which the assets of the Sub-fund are invested (Target Funds) shall be valued at their last available Net Asset Value.

(d) The liquidating value of futures, forward or options contracts that are not traded on exchanges or on other regulated markets shall be determined pursuant to the policies established in good faith by the Board, on a basis consistently applied. The liquidating value of futures, forward or options contracts traded on exchanges or on other regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on such business day with respect to which a Net Asset Value is being determined, then the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board may, in good faith and pursuant to verifiable valuation procedures, deem fair and reasonable.

(e) Liquid assets and money market instruments with a maturity of less than 12 months may be valued at nominal value plus any accrued interest or using an amortised cost method (it being understood that the method which is more likely to represent the fair market value will be retained). This amortised cost method may result in periods during which the value deviates from the price the relevant Sub-fund would receive if it sold the investment. The investment manager may, from time to time, assess this method of valuation and recommend changes, where necessary, to ensure that such assets will be valued at their fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board. If the Board believes that a deviation from the amortised cost per share may result in material dilution or other unfair results to

Shareholders, the Board shall take such corrective action, if any, as it deems appropriate, to eliminate or reduce, to the extent reasonably practicable, the dilution or unfair results.

(f) The swap transactions will be consistently valued based on a calculation of the net present value of their expected cash flows. For certain Sub-funds using financial derivative instruments dealt in over-the-counter (OTC Derivatives) as part of their main investment policy, the valuation method of the OTC Derivative will be further specified in the relevant special section.

(g) Accrued interest on securities shall be included if it is not reflected in the share price.

(h) Cash shall be valued at nominal value, plus accrued interest.

(i) All assets denominated in a currency other than the reference currency of the respective Sub-fund/ class shall be converted at the mid-market conversion rate between the reference currency and the currency of denomination.

(j) All other securities and other permissible assets as well as any of the above mentioned assets for which the valuation in accordance with the above subparagraphs would not be possible or practicable, or would not be representative of their fair value, will be valued at fair market value, as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board.

**Art. 12. Frequency and temporary suspension of the calculation of share value and of the issue, Redemption and conversion of shares.**

12.1 The Net Asset Value of shares issued by the Company shall be determined with respect to the shares relating to each Sub-fund by the Company as set forth in the Prospectus, but no instance less than twice monthly, as the Board may decide.

12.2 The Company or the Management Company may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any Sub-fund or class, the issue of the shares of such Sub-fund or class to subscribers and the redemption of the shares of such Sub-fund or class from its Shareholders as well as conversions of shares of any class in a Sub-fund:

(a) when one or more stock exchanges or markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Company, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Company are denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;

(b) when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the Board, disposal of the assets of the Company is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Shareholders;

(c) in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Company or if, for any reason beyond the responsibility of the Board, the value of any asset of the Company may not be determined as rapidly and accurately as required;

(d) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases and sales of the Company's assets cannot be effected at normal rates of exchange.

12.3 Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company shall notify Shareholders requesting redemption of their Shares of such suspension. The determination of the Net Asset Value of shares of any Sub-fund, the issue of the Shares of any Sub-fund to subscribers and the redemption and conversion of Shares by Shareholders may also be suspended in the event of the publication of a notice convening an extraordinary general meeting of Shareholders for the purpose of winding up the Company as from the time of such publication.

**Art. 13. Board of Directors.**

13.1 The Company shall be managed by a Board of at least 3 (three) members. The director(s) of the Company, either Shareholders or not, are appointed for a term which may not exceed 6 (six) years, by a General Meeting. The director(s) may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting. The Board will be elected by the Shareholders at the General Meeting at which the number of directors, their remuneration and term of office will also be determined.

13.2 When a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative in order to accomplish this task in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability as if he was performing this task for his own account and on his own behalf, without prejudice to the joint liability of him and the Legal Entity. The Legal Entity cannot revoke the Representative unless it simultaneously appoints a new permanent representative.

13.3 Members of the Board are selected by a majority vote of the shares present or represented at the relevant General Meeting.

13.4 Any member of the Board may be removed with or without cause or replaced at any time by a resolution adopted by the General Meeting.

13.5 In the event of a vacancy in the office of a member of the Board, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders will take a final decision regarding such nomination at their next General Meeting.

**Art. 14. Board meetings.**

14.1 The Board will elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

14.2 The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

14.3 Meetings of the Board are convened by the chairman or by any other two members of the Board.

14.4 The directors will be convened separately to each meeting of the Board. Written notice of any meeting of the Board will be given to all directors at least 1 day prior to the date set for such meeting, except in emergencies, in which case the notice of meeting may be waived. This notice may furthermore be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or other similar means of communication. No separate invitation is necessary for meetings whose date and location have been determined by a prior resolution of the Board.

14.5 The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

14.6 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

14.7 Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy.

14.8 A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

14.9 Any director may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to be sufficiently identified and to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and is deemed to be held at the registered office of the Company.

14.10 The Board can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or duly represented. In case of a tied vote the chairman shall have a casting vote.

14.11 Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if they were passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

14.12 The decisions of the Board will be recorded in minutes to be kept at the registered office of the Company and signed by the chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

14.13 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

14.14 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by virtue of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.15 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual general meeting of the Shareholders of the Company (the Annual General Meeting).

14.16 The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

14.17 If, due to a conflict of interest, a quorum of the Board cannot be reached and only 2 (two) directors are in opposition to vote, resolutions shall be passed by application of the article 14.2 and the article 14.10.

**Art. 15. Powers of the Board of Directors.**

15.1 The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in article 19 of these Articles, to the extent that such powers are expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting.

**Art. 16. Corporate signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board.

**Art. 17. Delegation of powers.**

17.1 The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to members of the Board or physical persons or

corporate entities which need not be members of the Board, acting under the supervision of the Board. The Board may also delegate certain of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such persons as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are members of the Board and that no meeting of the committee shall be necessary for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those persons present are members of the Board.

17.2 The Board may also confer special powers of attorney.

#### **Art. 18. Indemnification.**

18.1 The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally sentenced in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

18.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

#### **Art. 19. Investment policies and restrictions.**

19.1 The Board, based on the principle of risk spreading and in compliance with applicable laws and regulations and, in particular, the provisions of part II of the 2002 Act, has the power to determine the investment policies of each Sub-fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Company. The investment policies of each Sub-fund will be described in the Prospectus.

##### 19.2 Cash and cash equivalents

Each Sub-fund may hold on an ancillary basis cash and cash equivalents. In this respect, time deposits in depository institutions and money market instruments which are regularly negotiated and which have a residual maturity of 12 months or less from the acquisition date will be deemed to be cash equivalents.

##### 19.3 Co-management and pooling

The Board may, in the best interest of the Company and as described in more detail in the Prospectus, decide that all or part of the assets of the Company or of a Sub-fund will be jointly managed on a separate basis with other assets of other Shareholders, including other undertakings for collective investment (UCI) and/or their Sub-fund or that all or part of the assets of two or more Sub-fund will be managed jointly on a separate basis or in a pool.

##### 19.4 Indirect investments

Investments of any Sub-fund may be directly or indirectly made through wholly-owned subsidiaries of the Company, in accordance with the respective decision made by the Board and as described in detail in the Prospectus. References to assets and investments in these Articles correspond either to investments made directly or to assets held directly for the Company or to such investments or assets that are made or held indirectly for the Company by the above-mentioned subsidiary.

##### 19.5 Techniques and instruments

The Company is authorised, as determined by the Board and in accordance with applicable laws and regulations, to use techniques and instruments that deal with securities and money-market instruments and other assets permitted by law, provided that that such techniques and instruments are used for hedging or efficient portfolio management purposes.

#### **Art. 20. Auditor.**

20.1 The accounting data reported in the annual report of the Company will be examined by an Auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

20.2 The Auditor fulfils all duties prescribed by the 2002 Act.

#### **Art. 21. General Meeting of shareholders of the Company.**

21.1 The General Meeting represents, when properly constituted, the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions are binding upon all the Shareholders, regardless of the class of shares held by them. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

21.2 The General Meeting meets when called by the Board. It shall be necessary to call a General Meeting within a month whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires so by written notice. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

21.3 The Annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of its registered office and time as may be specified in the notice of meeting, on the last business day of April of each year at 11.00 a.m.

21.4 Other general meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

21.5 Shareholders meet when called by the Board pursuant to a convening notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the register of Shareholders. It is not necessary to provide proof at the meeting that such notices were actually delivered to registered Shareholders. The agenda is prepared by the Board, except when the meeting is called on the written request of the Shareholders, in which case the Board may prepare a supplementary agenda.

21.6 If bearer shares were issued, the notice of meeting will be published at eight days interval and at least eight days prior to the meeting as provided for by law in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, in one or more Luxembourg newspapers, and in such other newspapers as the Board may decide.

21.7 If all shares are in registered form and if no publications are made, notices to Shareholders may be sent by registered mail only.

21.8 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without prior notice of the meeting.

21.9 The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

21.10 The business transacted at any meeting of the Shareholders will be limited to the matters on the agenda and transactions related to these matters.

21.11 Each share of any class is entitled to one vote, in accordance with Luxembourg law and these Articles. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders through a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a member of the Board of the Company.

21.12 Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

#### **Art. 22. General meetings of Shareholders in a Sub-fund or in a class of shares.**

22.1 The Shareholders of the classes issued in a Sub-fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Sub-fund.

22.2 In addition, the Shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to that share class.

22.3 The provisions of article 21 of these Articles apply to such general meetings.

22.4 Each share is entitled to one vote in accordance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or through a written proxy to another person who need not be a Shareholder and may be a director.

22.5 Unless otherwise provided for by law or in these Articles, the resolutions of the General Meeting of Shareholders of a Sub-fund or of a class of shares are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

#### **Art. 23. Liquidation or merger of Sub-funds or share classes.**

23.1 In the event that for any reason the value of the total net assets in any Sub-fund or the value of the net assets of any class of shares within a Sub-fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Sub-fund, or such class of shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalisation, the Board may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the Net Asset Value per share (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to Shareholders of the relevant class or classes of shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations: registered holders shall be notified in writing. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the Shareholders, the Shareholders of the Sub-fund or of the class of shares concerned may continue to request redemption of their shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

23.2 Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, the General Meeting of any one or all classes of shares issued in any Sub-fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the Board, to redeem all the shares of the relevant class or classes and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such General Meeting of Shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or duly represented and voting at such meeting.

23.3 Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with a bank or credit institution as defined by the act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the Custodian). The Custodian will keep the assets for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

23.4 All redeemed shares may be cancelled.

23.5 Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the Board may decide to allocate the assets of any Sub-fund to those of another existing Sub-fund within the Company or to another Luxembourg UCI or

to another Sub-fund within such other Luxembourg UCI (the new Sub-fund) and to repatriate the shares of the class or classes concerned as shares of another class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this article one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-fund), in order to enable Shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period.

23.6 Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-fund to another Sub-fund within the Company may in any other circumstances be decided upon by a General Meeting of the Shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an merger by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

23.7 Furthermore, in other circumstances than those described in the first paragraph of this article, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-fund to another Luxembourg UCI or to another Sub-fund within such other Luxembourg UCI shall require a resolution of the Shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-fund concerned taken with a 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented and voting, except when such an merger is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment under the form of a common fund (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such merger.

**Art. 24. Financial year.** The financial year of the Company commences on 1st January each year and terminates on 31st December of the same year.

**Art. 25. Dividends.**

25.1 The General Meeting determines, upon proposal from the Board and within the limits provided by law, how the income from the Sub-fund will be distributed with regard to each existing share class, and may declare, or authorise the Board to declare, dividends.

25.2 For any class of shares entitled to dividends, the Board may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

25.3 Payments of dividends to owners of registered shares will be made to such Shareholders at their addresses in the register of Shareholders. Payments of dividends to holders of bearer shares will be made upon presentation of the dividend coupon to the agent or agents more specifically designated by the Company.

25.4 Dividends may be paid in such a currency and at such a time and place as the Board determines from time to time.

25.5 The Board may decide to distribute bonus stock instead of cash dividends under terms and conditions set forth by the Board.

25.6 Any dividend that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeited and repatriated to the share class(es) issued in the respective Sub-fund.

25.7 No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

**Art. 26. Custodian.**

26.1 To the extent required by law, the Company will enter into a custodian agreement with the Custodian.

26.2 The Custodian will fulfil its obligations in accordance with the 2002 Act.

26.3 If the Custodian indicates its intention to terminate the custodial relationship, the Board will make every effort to find a successor custodian within two months of the effective date of the notice of termination of the custodian agreement. The Board may terminate the agreement with the Custodian but may not relieve the Custodian of its duties until a successor custodian has been appointed.

**Art. 27. Liquidation of the Company.**

27.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in article 29 of these Articles.

27.2 If the assets of the Company fall below two-thirds of the legal minimum, the question of the dissolution of the Company will be referred to the General Meeting by the Board. The General Meeting, for which no quorum will be required, will decide by simple majority of the votes of the shares represented at the General Meeting.

27.3 The question of dissolution of the Company will further be referred to the General Meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the legal minimum; in such event, the General Meeting will be held without any voting quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-quarter of the votes of the shares represented at the meeting.

27.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the date on which the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-quarter of the legal minimum, as the case may be.

**Art. 28. Liquidation.**

28.1 If the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed in accordance with the provisions of the 2002 Act.

28.2 The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

28.3 The liquidator(s) will manage each Sub-fund's assets in the best interests of the Shareholders and allocate the proceeds of the liquidation, after deduction of liquidation costs, amongst the Shareholders of the relevant Sub-fund according to their respective prorata.

28.4 Any amounts unclaimed by the Shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeited.

**Art. 29. Amendments to the Articles.** These Articles may be amended by a General Meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act).

**Art. 30. Definitions.** Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or Shareholders also include corporations, partnerships, associations and any other organised group of persons, whether incorporated or not.

**Art. 31. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles will be determined in accordance with the 1915 Act and the 2002 Act. In case of conflict between the 1915 Act and the 2002 Act, the 2002 Act shall prevail.

*Transitional provisions*

The first business year begins today and ends on 31 December 2008.

The first Annual General Meeting will be held in April 2009.

*Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declare that it subscribes to 31 shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up to an extent of EUR 31,000.- by payment in cash such that the sum of EUR 31,000.- is from now on at the free disposal of the Company; proof thereof has been given to the officiating notary.

*Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at three thousand six hundred euro (EUR 3,600.-).

*Extraordinary general meeting of shareholders*

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, considering himself to be duly convened, has proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders and having stated that it was regularly constituted, she has passed the following resolutions by unanimous vote:

1. the number of directors is set at 4 and that of the auditor (réviseur d'entreprises) at one;
2. the following persons are appointed as directors:

Mr Jan Forsbom, Executive Vice President, GLITNIR INVESTMENT MANAGEMENT, born in Helsinki (Finland), on July 16th, 1964, residing in 00340 Helsinki, 1C, Kuusiniementie;

Mr Eggert Thor Kristofersson, Managing Director, GLITNIR FUNDS LTD, born in Reykjavik (Iceland), on December 29th, 1970, residing in 200 Kópavogur (Iceland), Hólahjalli 5

Mr Paul Embleton, Executive Director of Operations, GLITNIR BANK LUXEMBOURG S.A., born in Durham, on October 3rd, 1966, residing in L-5314 Contern, 9, rue de Luxembourg; and

Mr Joergen Jessen, Executive Director, GLITNIR BANK LUXEMBOURG S.A., born in Flensburg (Germany), in September 14th, 1961, residing in L-6726 Grevenmacher, 11, op Flohr

3. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., with registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch is appointed as external auditor of the Company;

4. the Company's registered office shall be at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

5. the term of office of all directors as directors of the Company shall end at the close of the Annual General Meeting to be held in 2009; and

6. the term of office of the external auditor shall end at the close of the Annual General Meeting to be held in 2009.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire, résident à Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

A comparu:

GLITNIR BANK HF., une société de droit islandais, avec siège social à Kirkjusandi, 155 Reykjavík, Islande enregistrée auprès du Registre de Commerce (Fyrirtækjaskrá) sous le numéro 550500-3530, représentée par Einar Páli Tamimi, General Counsel, ayant son adresse professionnelle à Kirkjusandur 2, 155 Reykjavík, Islande;

ici représenté par Martin Hermanns-Couturier, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Reykjavík, le 28 novembre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Nom.**

1.1 Est constituée, parmi les souscripteurs et toutes autres personnes qui deviendront détentrices des actions émises ci-après, une société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de GLITNIR SICAV 2 (la Société).

1.2 Toute référence aux actionnaires de la Société (les Actionnaires) dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul associé.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par la décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration). Délibérant selon la même procédure que pour la modification des Statuts, il peut être transféré vers tout autre lieu à l'intérieur du territoire du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

2.2 Le Conseil d'Administration peut en outre créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société qui restera une société Luxembourgeoise. La déclaration du transfert provisoire du siège social à l'étranger sera faite et portée à la connaissance des tiers par le mandataire de la Société le mieux placé dans les circonstances pour se faire.

**Art. 3. Durée.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 La Société a pour objet social l'investissement des avoirs de la Société dans des valeurs mobilières et d'autres actifs autorisés par la loi conformément au principe de répartition des risques, dans les limites des politiques et restrictions d'investissement déterminées par le Conseil d'Administration et conformément à l'article 19 des présents Statuts, et dans l'objectif de verser aux actionnaires les bénéfices résultant de la gestion des actifs de la Société, soit par la distribution ou par la capitalisation des revenus produits par les placements réalisés par la Société.

4.2 La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qu'elle juge utiles et nécessaires à l'accomplissement et la mise en œuvre de l'objet de la Société au sens le plus large autorisé par la Partie II de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la Loi de 2002).

#### **Art. 5. Capital social, Catégorie d'actions.**

5.1 Le capital social de la Société sera à tout moment égal au total des actifs nets de la Société et est représenté par des actions entièrement libérées n'ayant pas de valeur nominale.

5.2 Le capital social minimum, tel que prévu par la loi, est de 1.250.000,- EUR (un million deux cent cinquante mille euros) et doit être atteint dans un délai de six mois à partir de l'agrément de la Société par l'autorité de supervision luxembourgeoise. Conformément aux présents Statuts, le Conseil d'Administration peut décider d'émettre une ou plu-

sieurs catégories d'actions. Les produits résultant de l'émission des actions de chaque catégorie, imputés d'une commission de vente (frais de vente) sont investis dans des valeurs mobilières de tous types ou autres avoirs légalement autorisés conformément à la politique d'investissement tel qu'établie par le Conseil d'Administration et tenant compte des restrictions d'investissement imposées par la loi.

5.3 Le capital initial s'élève à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) divisé en 31 (trente et une) actions.

5.4 La Société est constituée de compartiments multiples, correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société (un Compartiment) tel que défini par l'article 133 de la Loi 2002, à l'intérieur duquel la Société peut émettre une ou plusieurs catégories d'actions tel que décrit dans les présents Statuts. Chaque Compartiment fera l'objet d'une politique d'investissement spécifique afin d'atteindre l'objectif d'investissement assignée à ce Compartiment. L'objectif et la politique d'investissement, ainsi que le profil de risque et les autres caractéristiques de chaque Compartiment, sont décrits dans le prospectus de la Société (le Prospectus). Chaque Compartiment peut avoir son propre financement, catégories d'actions, politique d'investissement, bénéfices, dépenses et pertes, politique de distribution ainsi que d'autres caractéristiques spécifiques.

5.5 A l'intérieur d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut, à tout moment, décider d'émettre une ou plusieurs catégories d'actions dont les avoirs seront investis en commun mais soumis à différentes structures de frais et dépenses, distribution, cibles de marché, devises ou autres caractéristiques spécifiques. En conséquence de la présence de ces facteurs variables, une Valeur Nette d'Inventaire par action distincte, sera calculée pour chaque catégorie.

5.6 La Société se réserve le droit de créer à tout moment des catégories d'actions supplémentaires dont les caractéristiques peuvent différer des catégories existantes et des compartiments supplémentaires dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des compartiments existants. Dès la création de nouveaux compartiments ou catégories d'actions, le Prospectus fera l'objet d'une mise à jour, si nécessaire.

5.7 La Société est une entité juridique unique. Cependant, les droits des actionnaires et créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à l'accomplissement des droits de l'actionnaire relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, excluant toute responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.

5.8 Le Conseil d'Administration peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Compartiment à plusieurs reprises. Au terme de la durée prévue d'un Compartiment, la Société devra racheter toutes les actions de la (les) catégorie(s) d'actions de ce Compartiment, conformément à l'article 8 des présents Statuts, nonobstant les dispositions de l'article 23 des présents Statuts. A chaque extension de la durée d'un Compartiment, les détenteurs d'actions nominatives seront dûment avertis par écrit, par l'envoi d'une notification à leur adresse telle qu'enregistrée dans le registre des actionnaires de la Société. La Société avertira les détenteurs d'actions au porteur par un avis publié dans des journaux déterminés par le Conseil d'Administration, dans l'hypothèse où ces investisseurs et leurs adresses ne sont pas connus de la Société. Le Prospectus devra indiquer la durée de chaque Compartiment et, le cas échéant, toute extension de sa durée.

5.9 En vue de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque catégorie d'actions seront convertis en euros si ils ne sont pas déjà libellés en euros. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs de toutes les catégories d'actions.

## **Art. 6. Actions.**

6.1 Des certificats représentatifs des actions peuvent être émis de façon individuelle, collective ou globale; les titres sous forme physique ne pourront être émis le cas échéant. Le Conseil d'Administration détermine si la Société émet des actions sous forme nominative et/ou au porteur. Si des certificats d'actions au porteur sont émis, ils seront libellés de la façon déterminée par le Conseil d'Administration, et pourront porter la mention selon laquelle ils ne peuvent être transférés à une Personne Non-éligible (telle que définie à l'article 10 ci-dessous) ou une entité établie par ou pour une Personne Non-éligible. Néanmoins, l'application des règles prévues par l'article 10 est indépendante du fait que les certificats comportent ou non une telle mention.

6.2 Toutes les actions nominatives émises par la Société sont enregistrées dans le registre des actionnaires qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société. Ce registre contient le nom des détenteurs d'actions nominatives, leur résidence permanente ou leur domicile élu correspondant aux informations fournies à la Société, ainsi que le nombre d'actions nominatives détenues.

6.3 L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires établit le droit de propriété sur les actions nominatives. La Société décide soit de délivrer à l'actionnaire un certificat pour cette inscription, soit de lui remettre une confirmation écrite de sa détention d'actions.

6.4 Lors de l'émission d'actions au porteur, les actions nominatives peuvent être converties en actions au porteur et les actions au porteur peuvent être converties en actions nominatives à la demande de l'actionnaire. La conversion d'actions nominatives en actions au porteur s'effectuera par l'annulation des certificats d'actions nominatives, le cas échéant, après confirmation que le cessionnaire n'est pas une Personne Non-éligible et par l'émission d'un ou plusieurs

certificat d'actions au porteur pour remplacer le(s) certificat(s) d'action nominative annulés. L'annulation sera prouvée par une inscription dans le registre des actionnaires. Une conversion d'actions au porteur en actions nominatives s'effectuera par l'annulation des certificats d'actions au porteur et, le cas échéant, par l'émission de certificats d'actions nominatives en remplacement. L'émission sera prouvée par une inscription dans le registre des actionnaires. Le Conseil d'Administration peut décider de façon discrétionnaire de mettre à la charge de l'actionnaire les frais de la conversion qu'il demande.

6.5 Avant l'émission d'actions au porteur et avant la conversion d'actions nominatives en actions au porteur, la Société peut exiger la preuve jugée suffisante par le Conseil d'Administration, que cette émission ou conversion n'entraînera pas la détention de ces actions par une Personne Non-éligible.

6.6 Deux membres du Conseil d'Administration devront apposer leur signature sur les certificats représentatifs d'actions. Ces signatures seront effectuées sous forme manuscrite, imprimée ou faxée. Une des deux signatures peut être apposée par une personne dûment autorisée à le faire par le Conseil d'Administration; et dans ce cas, elle doit être manuscrite. La Société peut délivrer des certificats d'actions provisoires sous toute forme déterminée par le Conseil d'Administration.

6.7 Lors de l'émission d'actions au porteur, le transfert de ces actions sera effectué par la remise des certificats d'actions correspondants. Le transfert d'actions nominatives est effectué:

(a) lorsque des certificats d'actions ont été émis, par la délivrance du ou des certificats représentant ces actions à la Société, avec les autres instruments de transferts requis par la Société, et

(b) lorsque des certificats d'actions n'ont pas été émis, par une déclaration écrite du transfert devant être intégré dans le registre des actionnaires datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les personnes possédant les mandats appropriés pour agir en leur nom. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit dans le registre des actionnaires. Cette inscription sera signée par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou par une ou plusieurs personnes autorisées à le faire par le Conseil d'Administration.

6.8 Les actionnaires ayant droit à souscrire à des actions nominatives doivent fournir à la Société une adresse à laquelle tous les avis et informations seront envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actionnaires.

6.9 Dans l'hypothèse où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société procédera à l'inscription d'une telle mention dans le registre des actionnaires. Le siège social de la Société sera utilisé comme l'adresse de l'actionnaire, ou toute autre adresse déterminée par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet actionnaire à la Société. Un actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse inscrite au registre des actionnaires par notification écrite au siège social de la Société, ou à toute autre adresse indiquée par la Société.

6.10 Si un actionnaire apporte à la Société la preuve que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata du certificat d'Action peut être délivré à sa demande sous les conditions et garanties déterminées par la Société, incluant non limitativement un certificat délivré par une compagnie d'assurance. Au moment de la délivrance d'un nouveau certificat d'actions, contenant la mention de la qualité de duplicata, le certificat d'actions original remplacé deviendra nul.

6.11 Les certificats d'actions endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

6.12 La Société peut, à sa discrétion, mettre à la charge de l'actionnaire, les frais, ainsi que toutes les dépenses raisonnables supportées par la Société en relation avec la délivrance et l'enregistrement d'un duplicata ou d'un nouveau certificat d'actions ou en relation avec l'annulation d'un certificat d'actions original.

6.13 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou si la propriété d'une action est contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur ces actions nommeront un propriétaire pour représenter ces actions envers la Société. A défaut de nommer un tel représentant, l'exercice de tous droits liés à ces actions sera suspendu.

6.14 La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne confèrent pas de droit de vote, sauf dans le cas où leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, mais donnent droit à participer de façon proportionnelle, aux actifs nets imputables de la catégorie d'actions concernée. Des certificats d'actions au porteur ne seront émis que pour des actions entières.

#### **Art. 7. Emission d'actions.**

7.1 Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'actions entièrement libérées sans réserver aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

7.2 Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions d'une certaine catégorie sont émises; le Conseil d'Administration peut, en particulier, décider que les actions d'une catégorie particulière seront émises uniquement pendant une ou plusieurs périodes de souscription, ou à toute autre périodicité prévue dans le Prospectus.

7.3 Les actions de chaque compartiment seront émises au prix de souscription. Le prix de souscription pour les actions d'une catégorie particulière d'un Compartiment correspond à la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie d'action respective (voir articles 11 et 12, la Valeur Nette d'Inventaire) majorée des frais de vente, le cas échéant. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si les distributeurs et les agents payeurs ont été impliqués dans une trans-

action. Le prix de souscription concerné peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, tel que déterminé par le Conseil d'Administration.

7.4 La chronologie de l'émission d'actions au sein d'un Compartiment est déterminé par le Conseil d'Administration et décrit dans le Prospectus.

7.5 Le paiement du prix de souscription doit être effectuée durant une période déterminée par le Conseil d'Administration, qui ne peut excéder 5 (cinq) jours ouvrables à partir du jour d'évaluation concerné, défini comme le jour durant lequel la Valeur Nette d'Inventaire par action pour une catégorie d'actions donnée ou un Compartiment, est calculée (le Jour d'Evaluation).

7.6 Le Conseil d'Administration peut permettre à chacun de ses membres, directeur, agent, ou à tout autre mandataire de la Société, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir en paiement le prix des nouvelles actions à émettre, ainsi que le pouvoir de les délivrer.

7.7 La Société peut consentir à émettre des actions en contribution d'un apport d'actifs en nature, conformément à la loi luxembourgeoise, en respectant particulièrement l'obligation de fournir un rapport d'évaluation établi par le réviseur d'entreprises agréé de la Société, et pour autant que ces actifs sont conformes aux objectifs et politiques d'investissement du Compartiment concerné. Tous les frais relatifs à l'apport en nature devront être supportés par l'actionnaire acquérant les actions de cette manière.

7.8 Toute demande de souscription est irrévocable, sauf - pour la durée d'une telle suspension - lorsque le calcul de la Valeur Nette D'inventaire est suspendu conformément à l'article 12 des présents Statuts.

#### **Art. 8. Rachat d'actions.**

8.1 Chaque actionnaire peut demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, conformément aux conditions et procédures établies par le Conseil d'Administration dans le Prospectus et dans les limites déterminées par la loi et les présents Statuts.

8.2 Conformément aux dispositions de l'article 12 des présents Statuts, le prix de rachat par action devra être payé dans les limites d'une période déterminée par le Conseil d'Administration qui ne peut excéder 5 (cinq) jours ouvrables à partir du Jour d'Evaluation concerné, suivant la politique actuelle du Conseil d'Administration, à condition que tous certificats d'actions émis et autres documents de transfert aient été réceptionnés par la Société.

8.3 Le prix de rachat par action pour une catégorie d'actions particulière d'un Compartiment correspond à la Valeur Nette d'Inventaire par action de la catégorie d'action concernée imputée des frais de rachat, le cas échéant. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si les distributeurs et les agents payeurs ont été impliqués dans une transaction. Le prix de souscription concerné peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, tel que déterminé par le Conseil d'Administration.

8.4 La chronologie de l'émission d'actions au sein d'un Compartiment est déterminé par le Conseil d'Administration et décrit dans le Prospectus.

8.5 Lorsqu'une demande de rachat a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un actionnaire dans une catégorie d'actions sous le nombre ou la valeur minimum déterminés par le Conseil d'Administration dans le Prospectus, la Société peut décider de traiter cette demande comme une demande de rachat de toutes les actions de cet actionnaire dans la catégorie d'actions donnée.

8.6 Par ailleurs, lors d'un Jour d'Evaluation ou à tout moment durant un Jour d'Evaluation, des demandes de rachat telles que définies dans cet article et les demandes de conversion telles que définies à l'article 9 des présents Statuts excèdent un certain niveau fixé par le Conseil d'Administration en relation avec les actions d'une catégorie d'actions donnée, le Conseil d'Administration peut, d'une manière qu'il juge appropriée, décider de réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pour une certaine période, dans le meilleur intérêt de la Société. La partie des rachats qui n'a pas été effectuée sera ensuite effectuée prioritairement au Jour d'Evaluation suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées).

8.7 La Société peut effectuer le paiement du prix de rachat dû à chaque actionnaire, sous réserve de l'accord de cet actionnaire, in specie en allouant à cet actionnaire des avoirs provenant du portefeuille établi en relation avec la ou les catégories d'actions équivalentes à la valeur des actions à racheter (calculée conformément à l'article 11) au Jour d'Evaluation ou au moment d'évaluation où le prix de rachat est calculé si la Société estime qu'une telle transaction ne portera pas de dommages aux intérêts des actionnaires restants du Compartiment concerné. La nature et le type d'avoirs à transférer dans ce cas seront déterminés sur base équitable et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres actionnaires dans la ou les catégories d'actions concernée(s). L'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts de ces transferts seront supportés par le cédant.

8.8 Toutes les actions rachetées seront annulées.

8.9 Toutes les demandes de rachat sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 12 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu dans le présent article.

#### **Art. 9. Conversion d'actions.**

9.1 Un actionnaire peut convertir tout ou partie des actions qu'il détient au sein d'une catégorie d'actions particulière d'un Compartiment vers des actions de la catégorie d'actions correspondante d'un autre Compartiment; les conversions d'actions d'une catégorie d'un Compartiment particulier en actions d'une autre catégorie au sein du même Compartiment ou d'un autre Compartiment sont également autorisées, sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration peut soumettre la conversion d'actions à des conditions supplémentaires tel que décrit dans le Prospectus.

9.3 Une demande de conversion sera considérée comme une demande de rachat des actions détenues par l'actionnaire et comme une demande d'acquisition (souscription) simultanée des actions à acquérir. Le ratio de conversion sera calculé sur base de la Valeur Nette d'Inventaire par action de la catégorie d'action concernée; des frais de conversion pourront être engagés. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si les distributeurs et les agents payeurs ont été impliqués dans une transaction. Les prix de conversion peuvent être arrondis à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, tel que déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer que les soldes, inférieurs à un montant raisonnable fixé par le Conseil d'Administration, résultant des conversions, ne seront pas payés aux actionnaires.

9.4 En règle générale, la partie concernant le rachat d'actions ainsi que la partie concernant leur acquisition au sein de la demande de conversion doivent être calculées sur base des valeurs en vigueur lors d'un seul et même jour d'Evaluation. S'il existe des délais différents de calcul en fonction des Compartiments en question, le calcul peut différer de la prédite règle, en particulier en fonction des chaînes de vente. En particulier soit:

(a) la part des ventes peut être calculée conformément aux règles générales applicables au rachat d'actions (qui peuvent être antérieures aux règles générales applicables à l'émission d'actions), tandis que la part des achats serait calculée conformément aux règles générales (plus récentes) sur l'émission d'actions; ou

(b) la part des ventes ne sera pas calculée avant un moment ultérieur relativement aux règles générales de rachat d'actions de la part d'achat calculée conformément avec les règles plus récentes (relatives à la part des ventes) concernant l'émission d'actions.

9.5 La possibilité de convertir des actions est ouverte seulement si, à ce moment, le rachat des actions et l'émission des actions à acquérir sont simultanément possibles; aucune exécution partielle de la demande n'est envisageable, à moins que la possibilité d'émettre les actions à acquérir s'éteigne après que les actions à convertir aient été rachetées.

9.6 Toutes les demandes de rachat sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 12 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu par l'article 8. Si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions à acquérir est suspendu après que les actions à convertir aient déjà été rachetées, seule la partie concernant l'acquisition de la demande de conversion peut être révoquée pendant cette suspension.

9.7 Si en outre, lors d'un Jour d'Evaluation ou à tout moment pendant un Jour d'Evaluation, des demandes de rachat telles que définies dans l'article 8 des présents Statuts et les demandes de conversion telles que définies par cet article excèdent un certain niveau, fixé par le Conseil d'Administration, concernant les actions émises dans la catégorie d'actions, le Conseil d'Administration peut décider de réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pour une certaine période et de la manière jugée nécessaire par le Conseil d'Administration, dans le meilleur intérêt de la Société. La partie des rachats qui n'a pas été effectuée sera ensuite effectuée prioritairement au jour d'évaluation suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées).

9.8 Lorsqu'une demande de conversion a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un actionnaire dans une catégorie sous le nombre ou la valeur minimum déterminés à ce moment - si les droits prévus sont effectivement applicables - par le Conseil d'Administration dans le Prospectus, la Société peut décider de traiter la part d'achat de la demande de conversion comme une demande de rachat de toutes les actions de l'actionnaire dans la catégorie d'actions donnée; la part d'acquisition de la demande de conversion reste inaffectée par tout rachat supplémentaire d'actions.

9.9 Les actions qui sont converties en actions d'une autre catégorie seront annulées.

#### **Art. 10. Restrictions a la propriété d'actions.**

10.1 La Société peut restreindre ou interdire la propriété d'actions de la Société à toute personne physique ou morale,

(a) si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable à la Société,

(b) si il en résulte une violation par la Société de la réglementation ou de la législation luxembourgeoise ou étrangère,

(c) si cela fait supporter à la Société des désavantages fiscaux ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas subis autrement (ces personnes physiques ou morales sont à déterminer par le Conseil d'Administration et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non-Eligibles).

10.2 A de telles fins, la Société peut:

(a) refuser d'émettre toutes actions et refuser d'enregistrer tout transfert d'actions, lorsqu'il lui apparaît que tel enregistrement ou transfert entraînerait l'acquisition d'un droit de propriété ou ses bénéfices à une Personne Non-Eligible; et

(b) à tout moment, demander à toute personne dont le nom est inscrit dans le registre des actionnaires ou dont l'objectif est d'y enregistrer un transfert d'actions, de lui fournir toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, qu'elle considère nécessaire pour déterminer si le bénéficiaire de telles actions est une Personne Non-Eligible, ou si une Personne Non-Eligible deviendrait bénéficiaire de telles actions suite à un tel enregistrement; et

(c) refuser la validité du vote d'une Personne Non-Eligible à l'Assemblée Générale des Actionnaires; et

(d) ordonner à un actionnaire de vendre ses actions et fournir à la Société la preuve que cette vente a été effectuée dans les 10 jours à compter de la notification afférente si la Société détermine qu'une Personne Non-Eligible est l'unique bénéficiaire ou l'est conjointement avec d'autres personnes.

(e) Si l'investisseur ne se conforme pas à cette notification, la Société peut, conformément à la procédure décrite ci-dessous, imposer le rachat à cet actionnaire ou faire racheter toutes les actions détenues par cet actionnaire:

(i) La Société signifiera une deuxième notification (la Notice d'Achat) à l'investisseur ou le détenteur des actions à racheter, conformément à l'inscription dans le registre des actionnaires; cette Notice d'Achat contient les actions à racheter, la procédure selon laquelle le prix de rachat est calculé ainsi que le nom de l'acquéreur.

Cette Notice d'Achat sera envoyée par lettre recommandée à la dernière adresse connue ou à l'adresse inscrite dans les registres de la Société. Cette Notice d'Achat oblige l'investisseur concerné à envoyer le ou les certificats d'actions représentant les actions conformément aux informations contenues dans la Notice d'Achat.

Dès la fin du jour ouvrable indiqué dans la Notice d'Achat, l'actionnaire cessera d'être le propriétaire des actions indiquées dans la Notice d'Achat. Dans le cas d'actions nominatives, le nom de l'actionnaire est effacé du registre des actionnaires; dans le cas d'actions au porteur, le ou les certificats représentant les actions sont annulés.

(ii) Le prix auquel ces actions sont achetées (le Prix de Vente) correspond à un montant déterminé sur base de la valeur d'action de la catégorie d'actions correspondante au Jour d'Evaluation, ou à tout moment durant un Jour d'Evaluation tel que déterminé par le Conseil d'Administration, imputé de tous les frais de rachat engendrés, le cas échéant. Le prix de d'achat, imputé des frais de rachat qui en découlent, le cas échéant, est le montant le moins élevé entre la valeur d'action calculée avant la date de la Notice d'Achat et la valeur d'action calculée le jour suivant immédiatement la soumission du ou des certificats d'actions.

(iii) Le prix d'achat sera mis à la disposition de l'ancien propriétaire de ces actions dans la devise déterminée par le Conseil d'Administration pour le paiement du prix de rachat de la catégorie d'actions correspondante et déposé par la Société dans une banque luxembourgeoise ou étrangère (tel qu'indiqué dans la Notice d'Achat) après détermination finale du prix d'achat suivant la remise du ou des certificats d'actions désignés dans la notice d'achat et des coupons correspondants qui ne sont pas encore échus. Après remise de la Notice d'Achat et conformément à la procédure décrite ci-dessus, l'ancien propriétaire n'a plus de créance liée à ces actions et n'aura plus aucune créance vis-à-vis de la Société ou de ses avoirs relatifs à ces actions, à l'exception du droit de recevoir le paiement du prix d'achat sans intérêt de ladite banque suivant la remise effective du ou des certificats d'actions. Tout produit des rachats dont les actionnaires ont droit au sens du présent alinéa ne peut plus être réclamé et est prescrit eu égard aux catégories d'actions respectives à moins que ce produit soit réclamé dans un délai de cinq ans à compter de la date indiquée dans la Notice d'Achat. Le Conseil d'Administration est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de récupérer ces montants et autoriser la mise en œuvre des mesures correspondantes au nom de la Société.

(iv) L'exercice par la Société, des pouvoirs conférés par le présent article ne sera en aucun cas remis en cause ou invalidé en raison de preuves insuffisantes de la propriété des actions ou du fait que la réelle propriété des actions était différente de celle apparue à la Société à la date de notice d'achat, à condition que lesdits pouvoirs aient été exercés par la Société de bonne foi.

10.3 Le terme Personnes Non-Eligibles tel que défini dans les présents Statuts ne comprend ni les personnes dont la souscription d'action, pour la durée de leur actionnariat, est liée à la constitution de la Société, ni les distributeurs qui souscrivent à des actions dans la Société en vue de leur distribution.

#### **Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action.**

11.1 La Société, ainsi que tout Compartiment et Catégorie dans un Compartiment ont une Valeur Nette d'Inventaire disposent d'une Valeur Nette d'Inventaire déterminée conformément aux présents Statuts. La devise de référence pour la Société est l'Euro. La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment est calculé dans la devise de référence du Compartiment ou de la catégorie comme stipulé dans la section spéciale pertinente du Prospectus. Elle est déterminée par le représentant administratif à chaque Jour d'Evaluation comme stipulé dans la section spéciale pertinente du Prospectus, en calculant l'agrégat de:

(a) la valeur des actifs de la société alloués au Compartiment pertinent conformément aux dispositions des présents Statuts; imputé de

(b) toutes les obligations de la Société allouées au Compartiment pertinent conformément aux disposition des présents Statuts et de tous frais dus mais impayés attribuables au Compartiment pertinent au Jour d'Evaluation.

11.2 La Valeur Nette d'Inventaire est calculée dans la devise de référence du Compartiment pertinent et est calculé par le représentant administratif au Jour d'Evaluation du Compartiment pertinent en divisant la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment pertinent par le nombre d'actions émises au Jour d'Evaluation dans le Compartiment pertinent (y compris les actions pour lesquelles le détenteur a demandé le rachat au Jour d'Evaluation).

11.3 Dans l'hypothèse où un Compartiment émet plus d'une catégorie, le représentant administratif calcule la Valeur Nette d'Inventaire de chaque catégorie en divisant la portion de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment en question attribuable à une catégorie en particulier par le nombre d'actions émises dans la classe du Compartiment en question qui sont en émission au Jour d'Evaluation (y compris les actions pour lesquelles le détenteur a demandé le rachat au Jour d'Evaluation).

11.4 La Valeur Nette d'Inventaire par action peut être arrondie vers l'unité entière supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire est calculée.

11.5 L'allocation des actifs et obligations de la Société entre les Compartiments (et dans les Compartiments dans les différentes catégories) est faite de manière à ce que:

(a) Le prix de souscription reçu par la Société sur l'émission des actions et les diminutions de valeur de la Société consécutives au rachat des actions seront attribuées au Compartiment (et dans un Compartiment à la catégorie) auquel les actions en question appartiennent.

(b) Les actifs acquis par la Société sur l'investissement des produits de la souscription et les revenus et plus-values relatives aux investissements à des investissements se référant à un Compartiment particulier (et dans un Compartiment, à une catégorie en particulier) sont attribués au Compartiment (ou à la catégorie du Compartiment).

(c) Les actifs à la disposition de la Société suite au rachat d'actions et obligations, dépenses et dépréciation du capital relatifs aux investissements fait par la Société ou d'autres opérations de la Société relatives à un Compartiment en particulier (et dans un Compartiment à une catégorie en particulier) sont attribués au Compartiment (ou catégorie dans le Compartiment).

(d) Lorsque l'utilisation d'opérations de change, les instruments ou techniques financières se réfère à un Compartiment en particulier (et dans le Compartiment à une catégorie en particulier) le résultat de leur utilisation est attribué au Compartiment (ou à la catégorie du Compartiment).

(e) Lorsque des actifs, revenus, plus-values, obligations, dépenses, dépréciations du capital ou l'utilisation d'opérations de change, d'instruments ou de techniques se réfèrent à plus d'un Compartiment (ou dans un Compartiment à plus d'une catégorie), ils seront attribués aux Compartiments (ou catégorie, le cas échéant) proportionnellement dans la mesure dans laquelle ils sont attribuables à chaque Compartiment (ou à chaque classe).

(f) Lorsque des actifs, revenus, plus-values, obligations, dépenses et dépréciations du capital ou l'utilisation d'opérations de change, d'instruments ou techniques ne peuvent être attribuées à un Compartiment en particulier, ils seront divisés de manière équitable entre tous les Compartiments, ou si les sommes le justifient, ils seront attribués proportionnellement à la Valeur Nette d'Inventaire des Compartiments (ou de la catégorie du Compartiment) si la Société, à sa seule discrétion, détermine que ceci est la méthode d'attribution la plus appropriée.

(g) Sur paiement des dividendes aux actionnaires du Compartiment (et dans un Compartiment, à une catégorie en particulier) les actifs nets de ce Compartiment (ou catégorie de Compartiment) sont réduits de la somme de ses dividendes.

11.6 Les actifs de la Société seront évalués de la manière suivante:

(a) L'évaluation de tous les titres ou instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur une bourse de valeur officielle ou tout autre marché réglementé est basée sur le dernier cours connu, et, si les titres ou instruments du marché monétaire sont cotés sur plusieurs marchés boursiers ou marchés réglementés, sur le dernier prix connu du marché boursier qui est le marché principal pour les titres ou instruments du marché monétaire en question, sauf si ces prix ne sont pas représentatifs.

(b) Les titres ou instruments du marché monétaire non cotés ou négociés sur une bourse de valeurs officielle ou tout autre marché réglementé, et les titres ou instruments du marché monétaire cotés, mais pour lesquels le dernier prix connu n'est pas représentatif, seront évalués sur la base des prix de vente attendus estimés avec prudence et de bonne foi par le Conseil d'Administration.

(c) Les parts et actions émises par des organismes de placement collectif (OPC) de type fermé dans lesquels les actifs des Compartiments sont investis (Fonds Cibles) sont évalués à leur dernière Valeur Nette d'Inventaire.

(d) La valeur de liquidation des futures, contrats à terme ou d'options non négociés sur des marchés d'échange ou d'autres marchés réglementés sera déterminée conformément aux politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de façon constante. La valeur de liquidation des futures, contrats à terme ou d'options négociés sur des marchés d'échange ou d'autres marchés réglementés sera basée sur les derniers prix de règlement de ces contrats sur les marchés d'échange et les marchés réglementés sur lesquels ces futures, contrats à terme ou d'options particuliers sont négociés; si le future, contrat à terme ou l'option ne peut être liquidé au jour où la Valeur Nette d'Inventaire est déterminée, la base pour déterminer la valeur liquidative de ce contrat sera la valeur jugée équitable et raisonnable par le Conseil d'Administration utilisant des procédures d'évaluation.

(e) Les actifs disponibles et instruments du marché monétaire ayant une maturité de moins de 12 mois peuvent être évalués sur valeur nominale majorée de tout intérêt accumulé ou en utilisant une méthode d'amortissement des coûts (étant entendu que la méthode représentant le mieux une valeur de marché équitable sera retenue). Cette méthode d'amortissement des coûts peut entraîner des périodes pendant lesquelles la valeur dévie du prix que le Compartiment concerné recevrait si l'investissement était vendu. Le gestionnaire peut périodiquement évaluer cette méthode d'évaluation et recommander des modifications, si nécessaires, afin d'assurer que les actifs seront évalués à une valeur juste comme déterminées en bonne foi suivant les procédures établies par le Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration estime que la déviation du coût amorti par action résultera en une dilution matérielle ou en résultats injustes envers les Actionnaires, le Conseil d'Administration peut, prendre des dispositions correctives de la manière qu'il estime appropriée afin d'éliminer ou de réduire dans la mesure raisonnablement praticable, la dilution ou les résultats injustes.

(f) Les opérations de swap seront évaluées de façon constante sur base du calcul de la valeur nette actuelle de leurs mouvements de trésorerie attendus. Pour certains Compartiments utilisant des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré (Instruments Financiers Dérivés) comme faisant partie de leur politique d'investissement principale, la méthode d'évaluation de l'Instrument Financier Dérivé est explicitée dans une section spéciale du Prospectus.

(g) Les intérêts échus sur des titres sont inclus si ils ne sont pas reflétés dans le prix de l'action.

(h) Les espèces seront évaluées en valeur nominale majorée des intérêts échus.

(i) Tous les avoirs dénommés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment/de la catégorie respective sont convertis aux taux de conversion moyen (mid-market) entre la devise de référence et la devise de dénomination.

(j) Tous les autres titres et autres avoirs admissibles ainsi que tous avoirs mentionnés ci-dessus pour lesquels une évaluation selon les paragraphes ci-dessus ne serait pas possible ou réalisable, ou ne serait pas représentative de leur valeur équitable, seront évalués à la valeur équitable du marché, telle que déterminée de bonne foi selon les procédures établies par le Conseil d'Administration.

## **Art. 12. Fréquence et suspension temporaire de la Valeur Nette d'Inventaire par action, et de l'émission, Rachat et conversion d'actions.**

12.1 La Valeur Nette d'Inventaire des actions émises par la Société doit être calculée périodiquement pour les actions relatives à chaque Compartiment par la Société, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, selon la décision du Conseil d'Administration.

12.2 La Société ou la Société de Gestion peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions d'un Compartiment ou d'une catégorie, ainsi que l'émission des actions de ce Compartiment ou de cette classe d'actions pour des souscripteurs et le rachat d'actions de ce Compartiment ou de cette catégorie de ses actionnaires, ainsi que la conversion des actions d'un Compartiment:

(a) durant la période pendant laquelle une ou plusieurs bourses ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des avoirs de la Société sont évalués, ou si un ou plusieurs marchés des échanges dans la devise dans laquelle une partie substantielle des avoirs de la Société sont dénommés, sont fermés pour une raison autre que les congés réguliers, ou pendant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues;

(b) lorsque la disposition des avoirs de la Société n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans être sérieusement préjudiciable aux intérêts des actionnaires suite à des événements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou tout autre circonstance hors responsabilité ou contrôle du Conseil d'Administration.

(c) en cas de rupture des moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer la valeur d'un investissement de la Société, ou si pour une raison en dehors de la responsabilité du Conseil d'Administration, la valeur d'un avoir de la Société ne peut être déterminée aussi rapidement et précisément que nécessaire.

(d) Si, pour une raison de restriction des échanges ou toute autre restrictions touchant le transfert de fonds, les transactions au nom de la Société sont rendues impraticables ou si l'achat ou la vente des avoirs de la Société ne peut être effectué à des taux de change normaux.

12.3 Pareille suspension peut être notifiée par la Société de la manière qu'elle juge appropriée aux personnes susceptibles d'en être affectées. La Société doit informer de cette suspension les actionnaires demandant le rachat de leurs Actions. La détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions de chaque Compartiment, l'émission à des souscripteurs aux actions de chaque Compartiment ainsi que le rachat et la conversion des Actions par les Actionnaires peuvent également être suspendus dans le cas de la publication d'une convocation d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires ayant pour but la liquidation de la Société à la date d'une telle publication.

## **Art. 13. Conseil d'Administration.**

13.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins 3 (trois) membres. Les administrateurs de la Société, qu'ils soient actionnaires ou non, sont nommés lors d'une Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder 6 (six) années. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment et à l'entière discrétion de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration sera élu par les actionnaires à l'Assemblée Générale qui déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

13.2 Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne morale doit désigner un représentant permanent en vue d'accomplir cette mission en son nom et pour son compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et obligations, et encourt la même responsabilité, que s'il accomplissait cette tâche en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité conjointe de la Personne Morale. La Personne morale ne peut révoquer le Représentant à moins de nommer simultanément un nouveau représentant permanent.

13.3 Les membres du Conseil d'Administration sont élus par un vote à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale concernée.

13.4 Tout membre du Conseil d'Administration peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par une décision adoptée par l'Assemblée Générale.

13.5 En cas de vacance d'un membre du Conseil d'Administration, les administrateurs restants peuvent combler temporairement cette vacance; les actionnaires prendront une décision finale concernant cette nomination lors de la prochaine Assemblée Générale.

#### **Art. 14. Réunion du Conseil d'Administration.**

14.1 Le Conseil d'Administration élira un président parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut se réunir sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation de la réunion.

14.2 Le président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, nommera une autre personne en tant que président pro tempore par vote à la majorité des personnes présentes ou par procuration à cette réunion.

14.3 Les Réunions du Conseil d'Administrations sont convoquées par le président ou deux membres du Conseil d'Administration.

14.4 Les administrateurs seront convoqués séparément pour chaque réunion du Conseil d'Administration. Une convocation écrite à une réunion du Conseil d'Administration sera remise à tous les administrateurs au moins 1 (un) jour avant la date fixée pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas les administrateurs renoncent à la convocation à l'assemblée. Il peut être renoncé à cette convocation par consentement écrit, par télégramme, télex, fax ou autres moyens de communications similaires. Aucune invitation séparée n'est nécessaire pour les réunions dont la date et le lieu ont été précisés dans une décision préalable du Conseil d'Administration.

14.5 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

14.6 Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure mentionnés dans l'avis de convocation.

14.7 Tout administrateur peut agir lors d'une réunion du Conseil d'Administration en mandatant par écrit ou par fax ou télégramme ou télex un autre administrateur.

14.8 Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs soient présents à la réunion.

14.9 Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et est réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

14.10 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. En cas d'égalité, le président dispose d'une voix prépondérante.

14.11 Les résolutions signées par tous les administrateurs ont la même valeur et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquées et tenues. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être prouvées au moyen de lettres ou facsimiles.

14.12 Les décisions du Conseil d'Administration seront enregistrées dans des procès-verbaux conserver au siège social de la Société et signées par le président ou par deux autres administrateurs. Toutes les procurations y seront jointes.

14.13 Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autre situation seront signés par le président ou par deux autres administrateurs.

14.14 Aucun contrat ou transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité ne sera mis en cause ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou mandataires de la Société ont un intérêt personnel ou sont administrateurs, associés, agents ou employés de cette autre société, entreprise ou autre entité. Tout administrateur qui est administrateur ou agent ou employé d'une société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation d'affaires ne sera, par la simple raison de cette affiliation à une autre société, entreprise ou autre entité, empêché d'étudier, de voter ou d'agir relativement à un tel contrat ou autres affaires.

14.15 Dans l'hypothèse où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel contraire dans une affaire de la Société, cet administrateur doit porter à la connaissance du Conseil d'Administration cet intérêt personnel contraire et

n'étudiera ni ne votera relativement à cette affaire, l'affaire et l'intérêt de l'administrateur dans celle-ci seront dès lors mentionnés au cours de la prochaine assemblée générale annuelle (Assemblée Générale Annuelle).

14.16 Le paragraphe précédent ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations menées dans le cours normal des affaires de la Société qui sont effectuées dans des conditions normales de transaction.

14.17 Au cas où le quorum requis du Conseil d'Administration ne peut être atteint en raison d'un conflit d'intérêts, et si seulement 2 (deux) administrateurs sont en opposition de vote, les résolutions sont passées par l'application de l'article 14.2 et de l'article 14.10.

#### **Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

15.1 Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes de disposition et d'administration nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Société, conformément à la politique d'investissement déterminée par l'article 19 des présents Statuts. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 16. Pouvoir de signature.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement liée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir a été confié par le Conseil d'Administration.

#### **Art. 17. Délégation de pouvoirs.**

17.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière et les affaires de la Société et ses pouvoirs pour effectuer les actes nécessaires à la poursuite de la politique et des objectifs de la Société, à des membres du Conseil d'administration ou à des personnes physiques ou morales, qui ne doivent pas nécessairement être membres du Conseil d'Administration, agissant sous la supervision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut aussi déléguer certains de ses pouvoirs, autorités et appréciations à tout comité se composant de personnes, qu'il estime qualifiées à ce titre, à condition que la majorité des membres du comité soient administrateurs de la Société et qu'aucune réunion du comité ne soit nécessaire afin d'exercer ses pouvoirs et appréciations sans qu'au moins qu'une majorité de celui-ci soit administrateurs de la Société.

17.2 Le Conseil d'Administration peut également confier d'autres pouvoirs spéciaux par procuration.

#### **Art. 18. Indemnisation.**

18.1 La Société peut indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs des frais raisonnablement exposés par lui dans le cadre de toute action, procès ou procédure auxquels il aurait été partie dans le cadre de son mandat présent ou passé d'Administrateur ou mandataire de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et dont il ne pourra pas obtenir indemnisation, excepté dans les actions, procès ou procédures à l'issue desquels il sera finalement reconnu responsable de négligence grave ou faute intentionnelle.

18.2 Dans le cas d'une transaction, l'indemnisation sera uniquement accordée dans le cadre des cas couverts par la transaction où la Société est avisée par un conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un manquement à ses obligations.

#### **Art. 19. Politiques et restrictions d'investissement.**

19.1 Le Conseil d'Administration détient, selon le principe de répartition des risques et conformément aux lois et réglementations applicables, en particulier les dispositions de la partie II de la Loi de 2002, le pouvoir de déterminer les politiques d'investissement de chaque Compartiment ainsi que la gestion et la conduite des affaires commerciales de la Société. Les politiques d'investissement de chaque Compartiment sont décrites dans le Prospectus.

##### **19.2 Espèces et équivalents**

Chaque Compartiment peut détenir des espèces ou équivalents à titre accessoire. A cet égard, les dépôts à terme auprès d'institutions de dépôts et instruments du marché monétaire régulièrement négociés et ayant une maturité résiduelle inférieure ou égale à 12 mois à compter de la date d'acquisition seront considérés comme étant des équivalents aux espèces.

##### **19.3 Cogestion et gestion commune**

Le Conseil d'Administration peut, dans le meilleur intérêt de la Société et tel que décrit en détails dans le Prospectus, décider que tout ou partie des actifs de la Société ou d'un compartiment sera conjointement géré sur base séparée avec d'autres actifs d'autres actionnaires, y compris d'autres organismes de placement collectif (OPC) et/ou leur Compartiment ou tout ou partie des actifs de deux ou plusieurs compartiments seront gérés conjointement sur base séparée ou en commun.

##### **19.4 Investissements indirects**

Les investissements d'un compartiment peuvent être directement ou indirectement effectués à travers des filiales entièrement détenues par la Société, conformément à la décision y relative prise par le Conseil d'Administration et tel que décrit dans le Prospectus. Les références aux actifs et investissements dans les présents Statuts correspondent aux

investissements réalisés directement ou aux actifs tenus directement pour la Société, ou aux investissements ou actifs réalisés ou détenus indirectement pour la Société par les filiales susmentionnées.

#### 19.5 Techniques et instruments

La Société est autorisée, tel que déterminé par le Conseil d'Administration et conformément aux lois et règlements applicables, à utiliser des techniques et instruments relatifs à des titres ainsi que des instruments du marché monétaire et d'autres avoirs autorisés par la loi, à condition que les techniques et instruments soient utilisés pour garantir une couverture des risques et une gestion efficace des portefeuilles.

#### **Art. 20. Auditor.**

20.1 Les données comptables reportées dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé désigné par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

20.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2002.

#### **Art. 21. L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société.**

21.1 L'Assemblée Générale des actionnaires représente, lorsqu'elle est valablement constituée, la masse totale des actionnaires de la Société. Ses décisions sont contraignantes à l'égard de tous les actionnaires, indépendamment des catégories d'actions qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

21.2 L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Conseil d'Administration. Une Assemblée Générale devra être convoquée dans un délai d'un mois lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le requiert par écrit. Dans ce cas, les actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de la réunion.

21.3 L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale Annuelle) a lieu au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans les limites de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée, chaque année le dernier le dernier jour ouvrable d'avril à 11.00 heures.

21.4 D'autres Assemblées Générales des actionnaires peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les convocations respectives aux assemblées.

21.5 Les actionnaires se réunissent sur demande du Conseil d'Administration suite à une convocation indiquant l'ordre du jour, envoyée au plus tard huit jours avant l'assemblée à chaque actionnaire porteur d'action nominative à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires. Il n'est pas nécessaire de fournir à l'assemblée la preuve que ces convocations ont effectivement été remises aux actionnaires porteurs d'action nominative. L'ordre du jour est préparé par le Conseil d'Administration, sauf lorsque l'assemblée est convoquée par demande écrite des actionnaires, auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

21.6 Lorsque des actions au porteur sont émises, la convocation d'une assemblée sera également publiée à intervalle de huit jours et au plus tard huit jours avant l'assemblée, tel que prévu par la loi, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans tout autre journal déterminé par le Conseil d'Administration.

21.7 Lorsque toutes les actions ont été émises sous forme nominative et qu'aucune publication n'est faite, les convocations aux actionnaires peuvent être envoyées uniquement par courrier recommandé.

21.8 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

21.9 Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition à satisfaire pour les actionnaires afin d'assister à une assemblée des actionnaires.

21.10 Les questions traitées durant une assemblée des actionnaires seront limitées aux points indiqués à l'ordre du jour et aux transactions y relatives.

21.11 Toute action de toute catégorie donne droit à un vote, conformément à la législation luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un actionnaire peut agir à une assemblée des actionnaires via une procuration écrite donnée à une autre personne, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire et qui peut être un membre du Conseil d'Administration de la Société.

21.12 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la simple majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

#### **Art. 22. Les assemblées générales des actionnaires dans un compartiment ou une catégorie d'actions.**

22.1 Les actionnaires des catégories émises dans un compartiment peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales afin de prendre des décisions sur tous sujets qui se rapporte exclusivement à ce compartiment.

22.2 De plus, les actionnaires de toute catégorie d'actions peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales pour toutes les affaires spécifiques à cette catégorie d'actions.

22.3 Les dispositions de l'article 21 des présents Statuts s'appliquent à ces assemblées générales.

22.4 Chaque action donne droit à un vote conformément à la législation luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent agir en personne ou par l'intermédiaire d'une procuration écrite donnée à une personne qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire et peut être un administrateur.

22.5 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires d'un compartiment ou d'une catégorie d'actions, sont votées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

### **Art. 23. Liquidation ou fusion de compartiments ou catégories d'actions.**

23.1 Dans l'hypothèse où, pour une quelconque raison, la valeur des avoirs nets totaux d'un compartiment ou d'une catégorie d'actions au sein d'un compartiment a diminué, ou n'a pas atteint un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum de chaque compartiment ou catégorie d'actions pour être exploité d'une manière économiquement efficace, ou en cas d'une modification substantielle de la situation politique économique ou monétaire ou en raison d'une rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de racheter toutes les actions de la ou des catégories concernées à la Valeur Nette d'Inventaire par action (en tenant compte de la réalisation réelle des prix d'investissement et des dépenses de réalisation) calculée au Jour d'Evaluation auquel cette décision doit prendre effet. La Société devra notifier aux détenteurs d'actions de la ou des catégories concernées préalablement à la date effective du rachat forcé, indiquant les raisons et la procédure des opérations de rachat: Les détenteurs nominatifs doivent être notifiés par écrit. A moins qu'il n'en soit décidé autrement dans l'intérêt des actionnaires ou pour conserver un traitement égalitaire entre eux, les actionnaires du compartiment ou de la catégorie d'actions concernée peuvent continuer de demander le rachat de leurs actions sans frais (en tenant compte cependant de la réalisation réelle des prix d'investissement et des dépenses de réalisation) avant la date effective du rachat forcé.

23.2 Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le précédent paragraphe, l'Assemblée Générale d'une ou de toutes les catégories d'actions émises par tout compartiment, aura le pouvoir, en toute circonstance, sur proposition du Conseil d'Administration, de racheter toutes les actions de la ou des catégories concernée(s) et de reverser aux actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs actions (en tenant compte de la réalisation réelle des prix d'investissement et des dépenses de réalisation) calculée au Jour d'Evaluation auquel cette décision doit prendre effet. Il n'y a pas d'exigence de quorum pour une telle Assemblée Générale qui prend les décisions à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette réunion.

23.3 Les actifs ne pouvant être distribués à leurs bénéficiaires lors de la mise en œuvre du rachat seront déposés auprès d'une banque ou institution de crédit tel que défini par la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, tel qu'amendée (le Dépositaire) pour une période de six mois; après cette période, les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes ayant droit.

23.4 Toute les actions rachetées peuvent être annulées.

23.5 Dans les mêmes circonstances que celles prévues au premier paragraphe du présent article, il peut être décidé d'attribuer les actifs d'un compartiment à ceux d'un autre compartiment existant dans la Société ou à un autre OPCVM luxembourgeois ou à un autre compartiment d'un autre OPCVM Luxembourgeois (le Nouveau Compartiment) et re-définir les actions de la ou des catégories concernées comme des actions d'une autre catégorie (suite à une division ou consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à tout droit proportionnel aux actionnaires). Cette décision sera publiée de manière identique à celle décrite dans le premier paragraphe du présent article un mois avant son entrée en vigueur (la publication contiendra en outre les informations relatives au Nouveau Compartiment), afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, durant cette période.

23.6 Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le précédent paragraphe, une contribution des avoirs et dettes attribuables à tout compartiment à un autre compartiment dans la Société, peut en toute autre circonstance, être décidée par l'Assemblée Générale de la ou des catégories d'actions émises au sein du compartiment concerné pour laquelle il ne doit y avoir aucune exigence de quorum et décide de cette fusion par résolution prise à la simple majorité des actionnaires présents ou représentés, et votant à cette réunion.

23.7 En outre, dans des circonstances autres que celles décrites au premier paragraphe du présent article, une contribution des avoirs et dettes attribuables à tout compartiment à un autre OPC Luxembourgeois ou à un autre compartiment dans cet autre OPC Luxembourgeois, doit requérir à une résolution des actionnaires de la ou des catégories d'actions émises au sein du compartiment concerné prise avec une exigence de quorum de 50% des actions à émettre et adoptée à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées et votant, sauf lorsque cette fusion doit être mise en œuvre par un fonds commun de placement luxembourgeois ou un organisme de placement collectif étranger, auquel cas les résolutions seront contraignantes uniquement à l'égard des actionnaires ayant voté en faveur de cette fusion.

**Art. 24. Année fiscale.** L'exercice comptable de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### **Art. 25. Affectation des bénéfices.**

25.1 L'Assemblée Générale détermine, sur proposition du Conseil d'Administration et dans les limites prévues par la loi, la manière dont les revenus provenant du compartiment seront affectés eu égard à chaque catégorie d'actions existante, et peut déclarer, ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer les dividendes.

25.2 Pour toute catégorie d'actions ayant droit à des dividendes, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

25.3 Les paiements des dividendes aux détenteurs d'actions nominatives seront effectués à ces actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des actionnaires. Les paiements des dividendes aux détenteurs d'actions au porteur seront effectués sur présentation du coupon de dividendes à l'agent ou aux agents spécifiquement désignés par la Société.

25.4 Les distributions peuvent être payées dans la devise, moment et lieu déterminés périodiquement par le Conseil d'Administration.

25.5 Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des actions de bonification au lieu de dividendes en numéraire sous les termes et conditions précisés par le Conseil d'Administration.

25.6 Les dividendes n'ayant pas été réclamés dans un délai de 5 (cinq) années à compter de leur annonce seront prescrites et reviendront à la ou les catégories d'actions émises dans les compartiment concerné.

25.7 Aucun intérêt ne sera payé sur une dividende déclarée par la Société et gardée par elle à la disposition de son bénéficiaire.

#### **Art. 26. Dépositaire.**

26.1 Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépositaire avec le Dépositaire.

26.2 Le Dépositaire remplira ses obligations conformément à la Loi de 2002.

26.3 Dans l'hypothèse où le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, le Conseil d'Administration devra tout mettre en œuvre pour trouver un successeur au Dépositaire dans les deux mois de la date de prise d'effet du préavis de résiliation du contrat de Dépositaire. Le Conseil d'Administration peut mettre fin au mandat du Dépositaire, mais ne peut décharger celui-ci de ses obligations avant la nomination d'un successeur.

#### **Art. 27. Liquidation de la Société.**

27.1 La Société peut à tout moment être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale conformément aux exigences de majorité et de quorum mentionnés à l'article 29 des présents Statuts.

27.2 Lorsque le total des actifs nets de la Société tombe sous le seuil des deux tiers du capital minimum prescrit par l'article 5 des présents Statuts, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale, pour laquelle aucun quorum n'est requis statuera à la majorité simple des votes relatifs aux actions représentées à l'Assemblée Générale.

27.3 La question de la dissolution de la Société sera également soumise à l'Assemblée Générale lorsque le capital social est inférieur au quart du capital minimum prescrit par l'article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'Assemblée Générale sera tenue sans aucune exigence de quorum et la dissolution peut être décidée par les actionnaires détenant un quart des droits de vote des actions représentées à l'assemblée.

27.4 L'Assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante (40) jours à partir de la date à laquelle il a été constaté que les actifs nets sont tombés sous les deux tiers ou le quart du capital minimum légal, le cas échéant.

#### **Art. 28. Liquidation.**

28.1 Lorsque la Société est dissoute, la liquidation doit être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs désignés conformément aux dispositions de la Loi de 2002.

28.2 La décision de dissoudre la Société sera publiée dans le Mémorial ainsi que dans deux journaux à circulation appropriée, dont l'un d'entre eux doit être un journal Luxembourgeois.

28.3 Le ou les liquidateurs devront gérer les actifs de chaque compartiment dans le meilleur intérêt des actionnaires et répartiront les produits de la liquidation, après déduction des coûts de liquidation, parmi les actionnaires du compartiment concerné de façon proportionnelle.

28.4 Tous montants non réclamés par les actionnaires au moment de la clôture de la liquidation de la Société seront déposés auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les montants déposés ne sont toujours pas réclamés au-delà de la durée prescrite, ils seront déchés.

**Art. 29. Modification des statuts.** Les présents Statuts peuvent être amendés par l'Assemblée Générale conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'amendée (la Loi de 1915).

**Art. 30. Définitions.** Les mots employés au genre masculin incluent également le genre féminin et les mots impliquant des personnes ou actionnaires englobent également des entités, partenariats, associations et tout autre groupe organisé de personnes, constitués ou non.

**Art. 31. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la Loi de 1915 et à la Loi de 2002. En cas de conflit entre Loi de 1915 et la Loi de 2002, la Loi de 2002 prévaut.

#### *Dispositions transitoires*

La première année d'exploitation commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en avril 2009.

*Souscription*

Les Statuts de cette Société ayant ainsi été établis, la partie comparante déclare quelle souscrit 31 actions représentant le capital social total de la Société.

Toutes les actions sont libérées à hauteur de EUR 31.000,- par paiement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,-, est désormais à la libre disposition de la Société; preuve ayant été donné au notaire instrumentant.

*Déclaration et frais*

Le notaire passant le présent acte déclare que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi de 1915 ont été remplies et s'en porte expressément témoin.

Le montant, au moins approximativement, des coûts, dépenses, salaires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui puisse être engagé ou mis à la charge de la Société en conséquence de sa constitution est évalué approximativement à trois mille six cents euros (EUR 3.600,-).

*Assemblée générale extraordinaire des actionnaires*

La partie mentionnée ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant dûment convoquée, a déclaré tenir une assemblée générale extraordinaire des actionnaires et, ayant déclaré qu'elle était régulièrement constituée, a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

(1) le nombre d'administrateurs est fixé à 4 et celui de réviseur d'entreprises agréé à un;

(2) les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

M. Jan Forsbom, Executive Vice President, GLITNIR INVESTMENT MANAGEMENT, né à Helsinki (Finlande), le 16 juillet 1964, demeurant à 00340 Helsinki, 1C, Kuusiniementie;

M. Eggert Thor Kristofersson, Managing Director, GLITNIR FUNDS LTD, né à Reykjavik (Islande), le 29 décembre 1970, demeurant à 200 Kópavogur (Islande), Hólahjalli 5

M. Paul Embleton, Executive Director of Operations, GLITNIR BANK LUXEMBOURG S.A. né à Durham (Grand-Bretagne), le 3 octobre 1966, demeurant à L-5314 Contern, 9, rue de Luxembourg; and

M. Joergen Jessen, Executive Director, GLITNIR BANK LUXEMBOURG S.A., né à Flensburg (Allemagne), le 14 septembre 1961, demeurant à L-6726 Grevenmacher, 11, op Flohr

(3) PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch est nommé réviseur d'entreprises agréé de la Société;

(4) le siège social de la Société est établi au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg);

(5) le mandat de tous les administrateurs en tant qu'administrateurs de la Société prendra fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009; et

(6) le mandat du réviseur d'entreprises agréé prendra fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par le nom, prénom usuel, état civil et résidence, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hermans-Couturier, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2008, Relation: EAC/2008/79. — Reçu 1.250 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008011947/219/1508.

(080013765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2008.

**PraefAsia Partners, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 135.422.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on twenty seventh of December.

Before, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

PITTSVIEW FINANCE Ltd, a limited liability company with registered office at Pasea Estate, Roadtown, Tortola (British Virgin Islands) incorporated under the laws of the British Virgin Islands and registered with under the number 1413822, here represented by M<sup>e</sup> Patrick Goebel, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 December 2007, in Geneva.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of PraefAsia PARTNERS (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may, in particular, act as general partner (*associé gérant commandité*) of PraefAsia, an investment company with variable capital - specialised investment fund (*société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé*) under the form of a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*).

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000.-) represented by twenty (20) shares.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares *mortis causa* to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by a board of managers of no less than two (2) members.

The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

Subject to the approval of the board of managers, a manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholder(s).** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the 1915 Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on the 1 December and ends on 30 November of each year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 30 November, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the 1915 Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the 1915 Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established and shares have been subscribed as follows:

PITTSVIEW FINANCE Ltd prenamed: twenty (20) shares

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The valuation certificate and the confirmation by the shareholder(s), after having been initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 30 November 2008.

#### *Statement and Estimate of Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three (3). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Tom Verheyden, born on 14 August 1974 in Diest (Belgium) and resident at 34, Maison, L-9943 Hautbellain (Grand Duchy of Luxembourg);

Dr Ajay P. Singh born on 3 November 1969 in Agra (India) and resident at 4, Stegner Weg, Inning a. A., (Germany) and

Alpesh B. Patel, born on 16 July 1971 in Leeds (United Kingdom) and resident at apt. C110, Parliament View Apartments, One Albert Embarkment, Lambeth Bridge, London SE1 7XN (United Kingdom)

2. that DELOITTE with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg has been appointed as the external auditor («réviseur d'entreprises agréé») of the Company and

3. the registered office is established at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here-above mentioned.

The document having been read to the proxy holder(s) of the appearing party, the proxy holder(s) of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

PITTSVIEW FINANCE Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au Pasea Estate, Road-town, Tortola (Iles Vierges Britanniques) enregistrée sous le numéro 1413822, ici représenté par M<sup>e</sup> Patrick Goebel, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 19 décembre 2007.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de PraefAsia PARTNERS (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, en particulier, agir en qualité d'associé gérant commandité de PraefAsia, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous forme d'une société en commandite par actions.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) représenté par vingt parts sociales.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de pas moins de deux (2) membres.

Les gérants seront ou non actionnaires. Les gérants sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée par les actionnaires possédants plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Sous réserve de l'accord du conseil de gérance, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Si un président a été désigné, il présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent

part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> décembre et se termine le 30 novembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 30 novembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts ont été déterminées et les parts ont été souscrits comme suit:

PITTSVIEW FINANCE Ltd prénommée a souscrit vingt (20) parts.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars des Etats d'Unis d'Amérique (20.000,- USD) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Le certificat d'évaluation et la confirmation de l'associé unique, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante, et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 novembre 2008.

*Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois (3). Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Tom Verheyden, né le 14 août 1974 à Diest (Belgique) et résident au 34, Maison, L-9943 Hautbellain (Grand-Duché de Luxembourg);  
Dr Ajay P. Singh né le 3 novembre 1969 à Agra (Indes) et résident au 4, Stegner Weg, Inning a. A. (Allemagne) et  
Alpesh B. Patel, né le 16 juillet 1971 à Leeds (Royaume-Uni) et résident à l'appartement C110, Parliament View Apartments, One Albert Embarkment, Lambeth Bridge, Londres SE1 7XN (Royaume-Uni).
2. que DELOITTE S.A. avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société;
3. le siège social de la société est établi à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Goebel, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 4 janvier 2008, Relation: EAC/2008/208. — Reçu 137,23 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 janvier 2008

F. Kessler.

Référence de publication: 2008011943/219/372.

(080013086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

**Flaggschiff Ausgewogen OP, Fonds Commun de Placement.**

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement FLAGGSCHIFF AUSGEWOGEN OP a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM ASSET MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008010864/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07518. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080012066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

**Aktienstrategie MultiManager OP, Fonds Commun de Placement.**

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement Aktienstrategie MultiManager OP a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM ASSET MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008010861/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07513. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

**Octave S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 85.252.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Laurent Hiter, employé privé, demeurant à F-Boust,

Agissant au nom et pour compte de Monsieur Jean-Philippe Octave, entrepreneur, demeurant à B-6780 Hondelange, 99, rue des Rochers,

En vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 septembre 2007,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par son porteur et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1.- La société anonyme OCTAVE S.A. ayant son siège social à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 588 du 16 avril 2002, et ses statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 861 du 22 août 2003. Elle est inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 85.252.

2.- Le comparant déclare que son mandat est le seul actionnaire de la prédite société et réunit l'entière du capital représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un (EUR 31,-) euros chacune.

3.- Le comparant décide de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 12 des statuts.

4.- Le comparant décide de dissoudre et de liquider ladite société.

5.- Le comparant déclare que la prédite société a cessé toutes ses activités; en conséquence il prononce sa dissolution.

6.- Le comparant donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

7.- Le comparant déclare que son mandat reprend à son compte toutes les obligations actuelles de la société et qu'il répondra encore personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes. Tous les actifs de la société lui sont transférés, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.

8.- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-4963 Clémency, 8, rue Haute.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé les présentes avec le notaire.

Signé: L. Hiter, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Relation: MER/2007/1342. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2008011948/232/44.

(070142360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

**Rentenstrategie MultiManager OP, Fonds Commun de Placement.**

—  
La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement Rentenstrategie MultiManager OP a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM ASSET MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008010863/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07508. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

---

### **Pradera Central Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.810.

—  
 Extrait de la résolution de l'associé unique de PRADERA CENTRAL MANAGEMENT S.à r.l. (la «Société») datée du 18 décembre 2007

L'associé unique a pris note de la démission de Monsieur Jaime Navarro de son poste de gérant de la Société avec effet le 13 novembre 2007 et a décidé de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Mark Richardson, résidant professionnellement au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de la Société, à compter du 18 décembre 2007.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008011971/267/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02699. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080011370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

---

### **CF Equities HAIG, Fonds Commun de Placement.**

—  
 Das Sondervermögen CF EQUITIES HAIG wurde von der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den CF EQUITIES HAIG ist das Verwaltungsreglement, das am 1. Januar 2007 in Kraft trat, integraler Bestandteil. Dieses Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, und der diesbezügliche Hinterlegungsvermerk wurde am 8. Januar 2007 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des CF EQUITIES HAIG, das am 8. Januar 2008 in Kraft tritt und beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 8. Januar 2008.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008009820/1346/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06524. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

---

### **Flaggschiff Wachstum OP, Fonds Commun de Placement.**

—  
 La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement FLAGGSCHIFF WACHSTUM OP a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM ASSET MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008010859/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07516. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

---

#### **Short-Term-Credit-Invest, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungs- und das Sonderreglement des Short-Term-Credit-Invest, welche am 1. Dezember 2007 in Kraft traten, wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. Dezember 2007.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008003857/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01526. - Reçu 68 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

---

#### **Commodities-Invest, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungs- und das Sonderreglement des COMMODITIES-INVEST, welche am 1. Dezember 2007 in Kraft traten, wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. Dezember 2007.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008003155/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01309. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

---

#### **Global-HighYield-Invest, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungs- und das Sonderreglement des Global-HighYield-Invest, welche am 1. Dezember 2007 in Kraft traten, wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. Dezember 2007.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008003156/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01312. - Reçu 56 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

---

#### **ConvertibleProtect-Invest, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungs- und das Sonderreglement des ConvertibleProject-Invest, welche am 1. Dezember 2007 in Kraft traten, wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. Dezember 2007.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008003859/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01537. - Reçu 60 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080003317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

---

#### **Alpha-Invest, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung zum Verwaltungs- und Sonderreglement des ALPHA-INVEST, in Kraft getreten am 1. Oktober 2007, wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. September 2007.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008005324/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00233. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070166636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

---

#### **Flagschiff Dynamisch OP, Fonds Commun de Placement.**

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement FLAGGSCHIFF DYNAMISCH OP a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM ASSET MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008010865/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07525. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080012113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2008.

---

#### **LRI Invest Asset Select, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. Januar 2008.

LRI INVEST S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008012169/2501/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08636. - Reçu 62 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080015168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

---

#### **S.M.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 115.901.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.M.L. S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008008546/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01651. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

---

**Unisport Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 77.694.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNISPORT ENTERPRISES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008008547/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01649. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080004073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

---

**High Grade Asset Backed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.842.

Le bilan au 31 juillet 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2008008641/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, réf. LSO-CM00681. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2008.

---

**Trans Euro Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 119.035.

*Extrait de résolution de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement du 30 octobre 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée des Actionnaires, tenue en date du 30 octobre 2007 que:

L'Assemblée révoque Monsieur Pascal Bonnet de sa qualité de Commissaire aux Comptes et élit en son remplacement: Monsieur Laurent Paul, Comptable, demeurant 92, rue Raymond Mondon, F-57860 Roncourt.

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Nora Brahimi de son poste d'Administrateur et nomme en son remplacement Madame Marlyse Achin, demeurant 117, rue Charles Richet, F-57140 Woippy.

*Pour la société*

PRESTACOMPTA S.à.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008008463/6914/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01058. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080003560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2008.

---